


THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

CE QUE L'ON N'A PAS SU ;

ET CE QU'IL FAUT SAVOIR ;

OU

ANNALES PARISIENNES.

No. Ier.

AVIS.

*Ce ne sont plus des faits isolés, rédigés sans suite, souvent tronqués, rarement placés à leur époque, et tels qu'il a été possible de les publier à la hâte, dans la confusion du premier moment, que l'on présente ici au Public sous le titre d'*ANNALES PARISIENNES*; c'est l'ensemble de ces faits, leurs détails ignorés et leur enchaînement; enfin, ce qui* n'a pas été su et ce qu'il faut savoir *pour connoître l'exacte vérité, dans l'événement le plus extraordinaire dont notre Histoire puisse parler. Peu de personnes étoient en état de faire cette rédaction, parce qu'il falloit avoir été présent à tout ce qui s'est passé. Le Rédacteur de ces* ANNALES *n'a pas quitté l'Hôtel-de-Ville pendant les* 17 *premieres nuits & les* 40 *premiers* JOURS. *— Au surplus, il déclare qu'il n'a eu dessein de* BLAMER *ni d'offenser personne en particulier, mais bien de protéger & de défendre la premiere, la plus respectable des propriétés,* l'honneur & la justice due *aux Citoyens estimables dont il a vu et connu les* SERVICES; *et il l'a fait sans égard pour tous ceux que la vérité pourra blesser, et pour les restrictions successives et insensibles de la* prétendue liberté *de la presse.*

ANNALES PARISIENNES,
POLITIQUES ET CRITIQUES,
MAIS VÉRITABLES.

N°. I.

Du premier Juillet au premier Août.

Dédiées à tous ceux qui ont veillé à l'intérêt public dans la Révolution du 13 Juillet 1789.

Sic vos non vobis mellificatis, apes!

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux du Citoyen.

Déclaration des Droits de l'Homme, art. XI.

A PARIS,

Chez KNAPEN Fils, Libr. Impr., rue S. André, en face du Pont S. Michel.

1789.

ANNALES PARISIENNES,

POLITIQUES ET CRITIQUES;

MAIS VÉRITABLES.

A PEINE dégagés des liens honteux qui enchaînoient jusques à vos pensées; soustraits, tout-à-coup, au joug pesant des autorités multipliées dont vous étiez accablés, illustres défenseurs de la Capitale, *braves Parisiens*, vous commencez enfin à respirer sous l'étendard heureux de la liberté! mais semblables au *Dormeur éveillé* de la fable, vous n'osez en croire vos yeux, vous doutez encore de votre bonheur, et vous regardez presque comme un songe tout ce qu'un si court espace de temps vous a présenté d'étonnant et de digne des plus profondes réflexions. Ah! gardez-vous de vous endormir sur vos succès; votre second état seroit bientôt pire que le premier. Il ne suffit pas de triompher, il faut savoir conserver les fruits de la victoire. Craignez sur-tout de vous désunir. Veillez long-temps,

ne négligez rien, ou bien, si vous ne perdez pas entièrement le fruit de vos peines et de vos labeurs, ce sera bien long-temps *après vous* que vos arrières neveux en receuilleront les avantages.

Sic vos non vobis nidificatis, aves.

La rapidité avec laquelle les événements se sont succédé depuis le 1er juillet dernier sembleroit d'abord annoncer qu'ils n'avoient jamais pu être calculés. Sans doute ils n'ont pas été prévus en entier, mais il faut convenir, de bonne-foi, qu'ils ont été clairement pressentis et bien sagement dirigés ; qu'une intelligence supérieure a su mettre à profit les plus légères circonstances, et qu'elle les a toutes saisies avec une activité et une prudence qui seules en ont assuré le succès ; qu'enfin, il a été impossible d'établir un plus grand ordre, au milieu du plus grand des désordres, et qu'on ne peut trop reconnoître le dévouement de ceux, qui, dans des extrêmités aussi accablantes, ont osé, pour le bien général, s'abandonner à l'incertitude des événements, et tout risquer pour prévenir de plus grands maux.

Voilà ce que vous serez les premiers à reconnoître, ô vous ! Citoyens honnêtes, bons pères de familles, domiciliés et propriétaires, dont l'état et la fortune sont intéressés

à la tranquillité et à la sûreté publiques ; vous tous qui êtes placés dans la société pour sentir la nécessité de la paix et de l'ordre ! vous connoîtrez la vérité et vous en sentirez le prix, quand vous serez instruits des détails que la multiplicité des événements a empêché de parvenir à votre connoissance, et dont la confusion du moment vous a dérobé les circonstances les plus essentielles.

Quand vous remarquerez ensuite avec quelle lenteur s'opère le bien dans lequel vous espériez et vous deviez si justement espérer : Quand, malgré vous, vous observerez que loin de recueillir le fruit de vos succès inespérés, il semble que vos maux soient aggravés ; peut-être y ajouterez-vous alors, de vous même, la triste réflexion que presque tous les Citoyens, que le zèle le plus pur avoient conduits à se dévouer à vous dans un moment aussi désastreux, que tous ceux auxquels *vous aviez confié vos pouvoirs*, se trouvent aujourd'hui écartés de votre administration, et sont réduits à servir de nouvel et triste exemple de cette grande vérité.

Sic vos non vobis mellificatis apes !

Enfin lorſque revenus du premier moment de saisissement et de surprise, vous jetterez vos regards attentifs sur les moyens heureux que l'on vous a si adroitement ménagés, sur les ressources presque miraculeuses avec les-

quelles votre courage a été si bien secondé ; vous rendrez un juste hommage à cette *puissance administrative* qui s'est créée d'elle-même, qui, au milieu de la confusion générale et de l'anéantissement total du méchanisme ancien dont tous les fils se trouvoient rompus, a su tout prévoir et pourvoir à tout ; arrêter, suspendre les effervescences les plus dangereuses ; répondre de sang-froid à un nombre inconcevable de demandes les plus révoltantes, toujours accompagnées de menaces d'autant plus imposantes, qu'elles étoient suivies d'une exécution de volonté aussi prompte qu'absolue ; passer successivement à tous les objets de détail les plus étrangers les uns aux autres ; assurer en même temps la continuité du paiement des rentes ; se charger du soin bien périlleux de pourvoir à la subsistance générale ! calculer tous les besoins, y suffire, et veiller nuit et jour aux ressources sans nombre qu'il a fallu imaginer et exécuter avec une constance et une fermeté, que les spectacles les plus révoltants et les plus décourageants n'ont pu ébranler !

Voilà ce qu'ont fait vos agents infatigables au milieu de la plus incroyable et de la plus effrayante des révolutions ; voilà ce que personne n'a fait connoître jusques ici ; voilà ce que leur modestie laisseroit ignorer ! ils se sont presque tous *retirés*, non pas fatigués de faire le bien, ni rebutés des petites jalousies

qu'ils savoient mépriser; mais ennemis de toute prétention, et sur-tout des intrigues qu'il auroit fallu employer pour continuer de faire un service, dont jamais on n'estimera assez l'importance et l'indicible activité.

Ce n'est pas assez de considérer l'événement du moment qui a décidé la révolution, il faut remonter un peu plus haut.

Au milieu des contrariétés intestines qui divisoient l'Assemblée Nationale, et qui retardoient l'effet de ses délibérations, qui est-ce qui a le plus soutenu le courage de ces sages et braves Députés, qui ne pouvoient ignorer les dangers dont ils étoient menacés? Il faut l'avouer avec transport, ce furent d'abord plusieurs des *Electeurs* de Paris, qui ayant imaginé de se réunir, d'établir une correspondance avec l'Assemblée Nationale, de corroborer ses premières décisions par des délibérations que leur noble hardiesse rendoit plus imposantes; enfin, de fixer l'incertitude des esprits par des arrêtés pleins d'énergie et de patriotisme, méritent à jamais notre reconnoissance. Ce sont ces premières démarches courageuses qui ont établi la base sur laquelle repose aujourd'hui le grand édifice de notre liberté; c'est cette première et principale coalition qui a fixé l'unité de pensée et de dévouement, sans lesquels il eût été impos-

sible de parvenir, dans la Capitale, à cette force de réunion, qui, par des effets imposants et subits a décidé la plus indicible des révolutions.

On ne sauroit trop répéter et graver trop profondément les noms de ces excellents patriotes, dont la prévoyance, la sagesse et la constance valeureuse, en secondant les vues bienfaisantes de l'Assemblée Nationale, ont le plus contribué à prépaier et opérer le plus grand des biens, le rétablissement des droits de l'homme, sa sûreté individuelle et sa liberté !

MM. Moreau de St. Méri, l'Abbé Fauchet, Tassin, du Mangin, Bancal Desissarts, Legrand de St.René, Deleutre, l'Abbé le Febvre, Giroux, du Veyrier, Duclos Dufresnoy, Boucher, Bertolio, Lavigne, Peyrier, Chignard, Perignon, le Coulteux de la Noraye, Bourrée de Corberon, Pitra, de Vergennes, de Montaleau, de Lagrenée, Dufour, le Comte de Miromenil, Voilà les Citoyens estimables, qui principalement ont donné quelque consistance à cette Assemblée ; ce sont eux dont les opinions réunies ont entraîné celles de la Capitale ; ce sont eux qui, au mépris des périls dont ils alloient être environnés, ont jetté les fondements du grand œuvre, dont on ne croyoit pas l'accomplissement si prochain.

En vain on voudroit déguiser ce qui leur est

dû d'éloges et de gratitude ! Ce qu'on ne peut se dissimuler, ce sont les dangers de toute espèce qu'ils couroient dans les moments orageux, où seuls au milieu du trouble et des proscriptions, demeurés maîtres libres et absolus, ils n'avoient ni jaloux ni concurrents ! les risques étoient pour eux, on les laissoit peser tout entiers sur leur tête ; on n'étoit pas alors envieux de les partager !

Ce qu'on ne peut encore se dissimuler, c'est que sans l'impéritie marquée et sans l'imprudente conduite de ceux qui étoient chargés de la honteuse exécution des mesures désastreuses qui avoient été prises contre la Capitale, on ne peut que frémir en réfléchissant au sort cruel qui attendoit ces premières victimes des *Agents aristocrates* et des fureurs ministérielles.

Heureusement que le Maréchal de B . . . cet homme dur et minutieux, dont la haute vanité et la fausse renommée n'en imposent plus, a fait voir dans ses pitoyables dispositions combien il est facile d'usurper des réputations, et d'en imposer long-temps avec un ton cagot (1), une assurance arrogante et un peu de bonheur. -- Personne n'ignore que ce fût le Comte, son frère, dont l'esprit, les

(1) C'est principalement à un *petit* S. Jean Nepomucene qu'il porte à son doigt, que ce *petit* esprit rapporte toutes ses actions et ses pensées dans les occasions importantes de sa vie.

talents politiques (1), l'activité et les connoissances militaires ont été le principe et la cause secrette des succès pour lesquels le public, long-temps abusé, avoit tressé une couronne immortelle dont la tête du Maréchal n'auroit jamais dû être parée ! tant il est vrai que toujours

Sic vos non vobis vellera fertis, oves !

Il est donc bien constant que sans les fautes graves qui ont été cumulées les unes sur les autres par les agents aristocrates, et sans la prévoyance et le courage de nos *Electeurs*, Paris et la France seroient encore dans les fers, et les têtes de ces nobles victimes du patriotisme et de la liberté, eussent été les premières à figurer à la place de celles que la vindicte publique a désignées et proscrites.

Afin de présenter aux lecteurs un ensemble plus frappant, il convient de rappeller les premiers faits qui doivent fixer l'époque de l'événement le plus mémorable de notre histoire.

JOURNÉE du 4 Juillet.

Par suite d'une effervescence populaire, quelques Gardes Françoises ayant été mis à

(1) Le Comte de B.... a été dix ans Ministre particulier des Affaires Etrangères sous Louis XV, sans que personne s'en soit douté, et le Roi a été constamment mieux instruit par lui que par ses Ministres.

l'Abbaye, pour fait de police militaire, la populace se porta en foule à cette prison pour les délivrer; dans un instant les portes en furent forcées, et les prisonniers élargis. Cette infraction au bon ordre, pouvoit mettre en danger la tranquillité publique. Ce furent les Electeurs assemblés qui persuadèrent aux prisonniers de retourner volontairement à ladite prison, et qui nommèrent douze Députés pour aller à Versailles solliciter leur grace, en se soumettant à ne revenir à Paris qu'après l'avoir obtenue. Premier exemple de dévouement dont l'heureux succès a prouvé tout le mérite.

Au milieu de cette fermentation peu dangereuse, la nouvelle de l'arrivée de plusieurs Régiments, lorsqu'il n'existoit aucun besoin urgent de secours, fit naître quantité de soupçons, que nombre d'Electeurs ne craignirent point de manifester; et néanmoins l'Assemblée fut remise à huitaine.

JOURNÉE *du Samedi* 11 *Juillet.*

L'insurrection étoit devenue générale, et déjà les soupçons dont les motifs avoient été exposés le Samedi précédent à l'Assemblée des Electeurs, se trouvoient en partie réalisés; mais malgré les avis inquiétants qui étoient donnés de toute part; malgré les alarmes causées par l'approche des troupes qui commençoient à cerner la Capitale, M. Guillotin, l'un des

Députés de Paris à l'Assemblée Nationale, étant arrivé de Versailles, annonça aux *Electeurs* que tout étoit calme, et qu'il n'y avoit rien à redouter des dispositions déjà réputées hostiles qui se manifestoient de tous côtés; en conséquence, l'Assemblée se rompant à dix heures et demie du soir, alloit encore être remise à huitaine, lorsqu'un des *Electeurs* (M. de Leutre) demandant la parole et l'ayant obtenue malgré l'opposition du Président, réveilla toutes les craintes, présenta la nécessité des mesures les plus promptes; enfin annonça de la manière la plus affligeante tout ce que l'on avoit à redouter de la journée suivante. -- Je me rappelle que dans le feu de son discours, il s'écria :- « *N'en doutez pas, Messieurs, la journée du 13* » *Juillet, si vous ne prenez pas les précautions* » *les plus efficaces, sera plus désastreuse mille* » *fois que celle du 13 Juillet 1788* (1) ». Il n'étoit pas possible de mieux prophétiser! Enfin il parla avec tant de véhémence et de raison, qu'il vint à bout de persuader, et l'Assemblée qui avoit été indiquée à huitaine fût ajournée au surlendemain Lundi 13 au matin.

JOURNÉE *du 12 Juillet.*

Ce fut vers le midi que la nouvelle du départ de M. Necker se répandit; et de ce moment, tout Paris ne doutant plus du parti extrême qui

(1) Cette époque sera à jamais mémorable par la grêle épouvantable qui dévasta la moitié de la France.

avoit été adopté, la consternation devint générale, et le peuple se porta de lui-même aux divers spectacles pour en ordonner la cessation, dans un pareil moment de calamité.

Depuis le Samedi, on n'avoit cessé d'apprendre à tout moment l'arrivée de nouvelles Troupes dans la Banlieue, ainsi que du canon et des munitions de toute espèce. Cependant il ne pouvoit entrer dans l'esprit de qui que ce fût, rien qui pût donner la plus légère idée de la trame odieuse que l'on ourdissoit dans le silence et le secret. La brebis que l'on va égorger dort en repos à côté du couteau qui doit l'immoler ! Le Maréchal de B . . . avoit eu la témérité, ou au moins l'indiscrétion extrême *de répondre de la Ville de Paris* ; et sa téméraire assurance, suite naturelle de son amour-propre et de sa volonté toujours despotique, en prouvant tout le mépris qu'il faisoit des habitants de la Capitale, n'étoit que le triste résultat de ses projets destructeurs. Il calculoit que rien ne pouvoit résister aux moyens extrêmes qu'il avoit adoptés ; il se reposoit aveuglément sur la *confiante bonhomie du Parisien*, et il croyoit l'intimider à force de barbarie !

La soirée étoit belle, c'étoit un Dimanche ; la foule innombrable de citoyens qui étoient allés se promener avec leurs femmes et leurs enfants au petit Cours et aux Tuileries, indi-

quoit parfaitement la sécurité dans laquelle on étoit encore à Paris.

L'Assemblée des *Electeurs* seule veilloit et avoit commencé ses dispositions ; déjà même le plan de la composition d'une Milice Bourgeoise avoit été voté, et il ne demandoit plus qu'à être sanctionné. Le besoin pressant de cette précaution avoit donc été prévu et calculé.

Cependant l'heure fatale approchoit ; tout le monde sait de quelle manière, sur les sept heures du soir, le projet cruel qui avoit été formé éclata, tout à coup, par l'arrivée des Dragons qui se rangerent en bataille sur la place de Louis XV ; personne n'ignore comment le Prince de Lambesc, en rompant toutes mesures, et sabrant lui-même noblement femmes, vieillards et enfants, fut presque lapidé, et se laissa emporter à un excès de cruauté, qui, en révoltant et indignant tous les esprits, fut le signal heureux du ralliement général, et du vœu unanime de se défendre et de se venger.

Dans l'instant on entendit crier de tous côtés *aux armes, aux armes !* et bientôt un peuple innombrable mal armé, mais fort de sa fureur, aidé de quelques Gardes Françoises, marcha droit à la rencontre des troupes, qui s'éloignèrent aussi-tôt.

Si

Si l'on avoit beaucoup à craindre au dehors, au dedans, une troupe considérable de gens mal intentionnés et de brigands, qui ne cherchoient que le prétexte de piller, étoit au moins autant à redouter.

Leur première expédition fut d'aller incendier les barrières, et ils commencèrent par celles de Clichy et de la Courtille, afin de favoriser par-là l'introduction des vins et des contrebandes de toute espèce.

C'est dans les mêmes vues que, sous le faux motif d'un approvisionnement considérable de grains, ils se portèrent chez les Pères de Saint Lazare, dont la maison fut ravagée, pillée et incendiée.

La nuit se passa dans la plus vive agitation.

JOURNÉE *du Lundi* 13.

Elle fut annoncée par le tocsin de toutes les Eglises, l'alarme étoit universelle, les Districts s'assemblèrent, et chacun ne fut plus occupé que de la défense générale.

Dès le matin les Electeurs s'étant rassemblés, et la grande salle de l'Hôtel de Ville étant remplie, ainsi que la place de Grêve d'une foule innombrable de Citoyens de tous les ordres et de tous les quartiers, M. le Prévôt

des Marchands, les Echevins, le Procureur du Roi et les autres Officiers composant le Bureau de l'Hôtel de Ville, ayant été confirmés par acclamation, il fut demandé que l'on procédât sur le champ aux mesures les plus sages et les plus promptes pour pourvoir à la sûreté de la ville, à la subsistance des habitants et au maintien du bon ordre.

En conséquence, le premier besoin étant d'établir une baze solide, sur laquelle on put asseoir une puissance administrative et coactive, d'après la proposition faite par un des Electeurs, appuyée de l'unanimité des suffrages, et sur la requisition du Ministère Public, il fut créé à l'instant un *Comité* ou *Conseil Permanent* (1), qui fut composé ainsi qu'il suit :

M. le Prévôt des Marchands.

M. le Procureur du Roi.

Le Bureau de la Ville.

Et MM. l'Abbé Fauchet; Tassin de l'Eutre; Quatremere; du Mangin; Giroust; Duclos Dufresnoi; Moreau de St. Méry; Desissarts; Hyon; Legrand de St. René; Jeannin et Grèslé, *Electeurs*; auxquels furent ajoutés les deux Commandants Militaires ci-dessous nommés.

(1) Ainsi nommé parce qu'il ne devoit désemparer ni jour ni nuit.

Ce Comité ayant reçu à l'instant la démission de M. de Crosne, nomma sur le champ des Bureaux pour la sûreté du service des subsistances, de l'administration de la Police, et de la partie Militaire.

Ce dernier objet étoit le plus pressant ; vû la nécessité de s'occuper promptement de la défense de la ville, de l'armement général des Citoyens, et du maintien de la tranquillité publique ; il exigeoit des Chefs. M. le Duc d'Aumont fut proposé pour Général; il se présenta, mais il demanda vingt-quatre heures pour se décider, et vingt-quatre heures devoient décider de tout! M. le Marquis de la Salle, *Electeur*, accepta avec transport le commandement en chef, et M. le Chevalier de Saudray le commandement en second, avec toute la partie des détails (1). — Le 13 au soir l'Assemblée générale, ou pour mieux dire la Commune entière convoquée, confirma tout ce qui avoit été fait le matin, et ajouta

(1) Ce ne fut que le lendemain matin que leurs brevets ayant été expédiés, ils furent proclamés au bas du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville, aux acclamations universelles du peuple, qui accepta avec les plus vifs applaudissements leur dévouement et leur nomination. Le Marquis de la Salle est un ancien Commandant de Bataillon; quant au Chevalier de Saudrai, il a été chargé, depuis 30 ans, des commissions les plus honorables, militaires et politiques, en Turquie, en Russie, en Suede, à Berlin, en Hollande, en Angleterre, et il est attaché avec le grade de Major à l'Etat Major de l'Armée.

aux Membres du Comité Permanent MM. du Veyrier, de la Vigne, Bertolio, Boucher, Chignard, le Coulteux de la Noraye, Perrier et Pérignon; enfin, le plan de création et de formation de la Milice Parisienne fut arrêté et signé pour en faire part aux Districts; ce qui fut exécuté à l'instant.

La journée se passa dans le tumulte et le désordre inséparables du premier moment d'agitation et de crainte, dont tous les esprits étoient animés; mais rien ne fut oublié pour parer à tout, et pourvoir à tous les besoins.

Celui de se procurer des armes étoit le plus urgent; on rassembla tout ce qui fut possible, et on avisa aux moyens de s'assurer de tous les lieux où il pouvoit y en avoir. Ce fut par suite de cette prévoyance que sur l'avis des Electeurs, et pour parer de plus grands malheurs, le Conseil Permanent arrêta que deux d'entreux, (1) accompagnés de M. le Procureur du Roi, se rendroient aux Invalides pour s'y faire délivrer des fusils, en employant les voies amiables, et delà à l'Arsenal, enfin à la Bastille.

Pendant la nuit, l'article essentiel de la subsistance avoit été prévu et arrangé, et dans un moment aussi désastreux, où tout nous

(1) MM. l'Abbé Fauchet et de la Vigne.

prouve aujourd'hui que les moyens les plus sûrs de la puissance *aristocrate* avoient été calculés sur la disposition cruelle d'affamer la Capitale, cependant toutes les mesures prises à cet égard furent rompues, et les ordres qui furent donnés pour saisir tous les approvisionnements et les amener à Paris, furent exécutés avec tant de soin, d'activité et de vigilance, que la Halle fut constamment pourvue avec toute l'exactitude possible.

Que l'on réfléchisse à tous les maux qui auroient résulté du manque de subsistances dans un pareil moment! que l'on envisage un instant de sang froid ce que risquoient alors des Citoyens qui avoient le courage de se dévouer publiquement *aux incertitudes d'un pareil service*, et l'on conviendra qu'ils y ont eu quelque mérite!

C'est principalement à MM. Desissarts, de l'Eutre, du Veyrier, Boucher, Rouen, le Grand de St. René, de Buffaut et Vergne, que l'on doit cette courageuse et active administration! — Je dis *courageuse*, car dans ces heures de danger imminent, le péril pour eux se montroit de chaque côté sous des formes plus affligeantes. A chaque moment ils partageoient le sort des patriotes, et ils courroient en même temps le risque de devenir, sur la motion la plus arbitraire, les victimes de leur propre zèle, et d'être immolés par ceux même

auxquels ils cherchoient a être si essentiellement utiles !

Il faut aussi convenir, que dans ce moment d'alarme universelle où l'intérêt commun obligeoit nécessairement tous les esprits de se réunir au même but, et où le Patriotisme et la sûrété publique amenoient forcement chacun aux mêmes résultats, il est impossible d'imaginer avec quelle adresse, quelle perspicacité, quelle pénétration, tout a été scruté, visité, examiné, approfondi et constaté ! Rien n'a pu échaper à la vigilance générale; les avis les plus intéressants étoient envoyés de tous côtés, et l'on doit convenir que cette surveillance patriotique a été le guide le plus sûr et le plus heureux, pour déterminer la conduite de ceux que le concours des circonstances avoit portés au commandement militaire ou à l'administration civile dans un moment aussi critique et aussi embarrassant.

Sur le soir, le peuple arrêta, sur le chemin de Versailles, près de la barrière, M. le premier Président et M. Damécourt; ils furent conduits à la ville, et le dernier étoit menacé. Déjà même ayant été indiqué comme le successeur de M. Necker, la fureur populaire le proscrivoit. Ce furent les Electeurs et particulièrement MM. le Grand de St. Réné et Deleutre, qui le sauvèrent de cette effervescence.

Dans ce moment un événement bien extraor-

dinaire, pensa faire réussir les projets du Maréchal. Vers les dix heures, plusieurs particuliers très-effarés, parurent au Comité, et vinrent prévenir les électeurs que quinze mille hommes qui étoient déjà dans le fauxbourg St. Antoine, ou ils sabroient tout le monde, venoient s'emparer de l'hôtel-de-ville, et qu'ils leur conseilloient de se rendre. Leur dessein étoit sans doute d'effrayer, mais ils n'y réussirent pas, et il leur fut répondu avec assurance (je crois par M. de St. René), *ils peuvent arriver quand ils voudront, nous avons ici vingt-cinq tonneaux de poudre, et au premier cliquetis des armes, l'hôtel-de-ville sautera avec nous et avec ceux qui voudront s'en emparer.* Les donneurs d'avis se retirèrent interdits, et le seul regret que l'on eut, fut de ne les avoir pas fait arrêter; car, il fut vérifié qu'il n'y avoit aucune troupe au fauxbourg saint Antoine; mais cette fermeté a peut-être sauvé l'hôtel-de-ville d'une surprise, qui dans ce moment eut été décisive.

JOURNÉE *du* 14.

Les vues hostiles du M..... de B..... n'étoient plus un mystère; plusieurs ordres avoient été surpris; on avoit eu connoissance de différentes dispositions sécretes pour le blocus de la ville; enfin les convois considérables d'artillerie dont on avoit appris l'arrivée, achevèrent de répandre la terreur; chacun ne demanda plus qu'à être armé; chacun le demanda avec fureur. Les

députés nommés le matin par les électeurs pour se rendre aux Invalides (MM. l'Abbé Fauchet, de Lavigne et de Corny), furent accompagnés d'un nombre infini de citoyens, conduits par l'impatience et l'indignation. Ce peuple immense, pourvu déjà de beaucoup d'armes, qni avoient été délivrées à l'hôtel-de-ville, ou enlevées au Guet et aux Arquebusiers, en imposa au Gouverneur, qui préfera de faire ouvrir les portes et de livrer tous les fusils qu'il possèdoit et dont il fut impossible de faire la distribution, le pillage ayant été presque général et n'ayant fini qu'à la nuit...

Ce fut avec la même fureur que le peuple se porta à l'Arsenal, au garde-meuble, et aux différents dépôts d'armes, enfin à la Bastille. Il revenoit chaque fois à l'Hôtel de ville, demandant des munitions avec des cris et des menaces capables d'intimider les plus intrepides.

C'est en formant ces réclamations, que fatigué de la lenteur des secours qu'il attendoit, le peuple commença à soupçonner M. de Flesselles, et qu'un particulier furieux vint en plein Comité lui faire les reproches les plus sanglants, l'accusant de trahison, et d'amuser les citoyens par des perfides promesses dont il le taxoit d'éloigner sans cesse l'exécution (1).

(1) On a prétendu qu'il avoit écrit au sieur de Launay

M. l'Abbé Lefébvre, Électeur, dont on ne peut assez louer la constance, l'exactitude, et la fermeté, avoit été chargé de l'enmagasinement général, et de la distribution des armes, munitions et équipements de toute espèce. On verra plus bas quelle a été sa position intéressante, et ç'a été l'effet du plus grand hazard, si malgré son activité et sa présence continuelle, il n'a pas été mille fois, ainsi que MM. le Marquis de Lasalle et le Chevalier de Saudray, victimes de l'impatience extrême du peuple et de l'acharnement avec lequel il exigeoit des secours qu'il étoit impossible de lui donner aussi promptement qu'il le prétendoit.

A peine revenus des Invalides, les députés nommés par le Comité permanent (1), s'étoient portés vers la Bastille, pour y tenter de même les voies amiables, et satisfaire aux volontés

pour l'engager à tenir ferme, en lui promettant un prompt secours ; mais, personne n'a vu la preuve de cette accusation, qui, comme bien d'autres, n'a eu peut-être sa source que dans des propos vagues et populaires, et dont il eût été sans doute très-heureux de constater la vérité, si, au lieu de livrer aussi précipitamment les accusés à la vindicte publique, on eut pu parvenir à les conserver pour les interroger et en tirer les éclaircissements nécessaires. Mais étoit-il possible d'obtenir un moment de raison et de réflexion au milieu des cris de l'indignation et du désespoir? On verra plus bas quelle fût la véritable cause de la mort de ce Magistrat.

(1) MM. de Corny, Fauchet et de la Vigne.

absolues d'une foule de citoyens de toute espèce, dont les menaces ne comportoient ni délai, ni modification ; mais il leur fut impossible d'y pénétrer ; un peuple innombrable les avoit précédés et en vouloit forcer les portes, ayant à sa tête MM. Hulin, Bourgeois, Elie, Officier du Régiment de la Reine, & Dubois, Grenadier des Gardes Françoiſes.

Le matin, un Député du District (1) de la Culture Sainte-Catherine, guidé par le même motif d'humanité, s'étoit transporté *seul* à cette forteresse, et avoit trouvé le moyen d'y être introduit par l'ordre même du sieur de Launay. Ce Gouverneur avoit paru se rendre à ses raisons ; il avoit promis de livrer des armes, des munitions, et *de ne pas faire tirer*, pourvu toutesfois, *qu'il ne fut pas attaqué*. C'étoit malheureusement pendant que ce député étoit allé rendre compte de cette négociation à la ville, que le peuple trop impatient avoit commencé les voies de fait.

Cependant, afin de ne négliger aucune précaution dans une circonstance aussi délicate, le Chevalier de Saudrai, apprenant que la députation envoyée par le Comité, n'ayant pas pu pénétrer, s'étoit retirée, et cherchant tous les moyens d'épargner le sang dans une entreprise aussi périlleuse, crut devoir commander une nouvelle députation, à la tête de

(1) Nommé, je crois, *Tuyau de la Bruyere*.

laquelle se proposèrent MM. de Villemur, de Morthon de Chabrillant, et le Chevalier Dermigny (1), il leur donna un Drapeau, un Tambour et un détachement de soixante hommes pour essayer de se faire un passage et de parler au Gouverneur, à l'effet de lui faire comprendre l'intérêt réel qu'il avoit de se rendre aux vœux de la Capitale, et d'éviter un carnage qui ne manqueroit pas d'être porté à son comble. Mais dans le même instant, plusieurs blessés que l'on rapportoit, racontèrent la manière infame avec laquelle le peuple avoit été invité à approcher de la Bastille par des signaux de paix et d'amitié, et comment dès qu'il fut entré dans la première cour (2),

(1) C'est le seul de ceux qui, pendant la révolution, ont témoigné le zèle le plus actif, qui ait été employé dans l'Etat Major. On a dû, en effet, rendre justice à la bonne volonté et à l'intelligence de M. d'Ermigny, qui s'est montré à la tête des détachements dans les occasions les plus dangereuses et qui a beaucoup mérité. L'on est persuadé qu'il sera le premier à rendre de même justice à ceux dont il a vu le zele et le travail.

(2) La vérité exacte est que le sieur de Launay s'étant présenté lui-même sur le petit pont levis, demanda au peuple ce qu'il désiroit de lui : on lui répondit que l'on vouloit *des armes et des munitions*, et il ne refusa d'en donner sur le champ qu'en articulant qu'il en *donneroit dès qu'il se présenteroit quelqu'un de la part de l'Hôtel-de-Ville ;* mais l'impatience étoit extrême, on lui répondit par des coups de fusils, et l'on ne voulut rien entendre ; c'est alors que le sieur de Launay fit faire deux décharges, et le moment après il offrit de capituler, en menaçant de faire sauter tout le monde si l'on n'acceptoit pas la capitulation ; mais le canon arriva, et rien ne fût écouté.

le Gouverneur avoit fait faire sur lui deux décharges à mitrailles ; chacun revenoit, indigné et furieux, et demandoit du Canon. Le Chevalier de Saudray, en fit donner cinq pièces qui marchèrent à l'instant sous la conduite des sieurs Bérard, du Castel et Georget, ainsi que des deux frères le Verre, Canoniers, qui s'offrirent avec zèle et courage, et auxquels les munitions nécessaires furent délivrées avec tous les ordres convenables.

A peine étoient-ils à moitié chemin, que l'on vit sortir des cours de l'arsénal un particulier monté à cheval, ayant un habit bleu bordé en or. Chacun le prit pour le Gouverneur de la Bastille qui s'échappoit ; on s'en saisit pour l'amener à la ville, et plusieurs particuliers furieux vouloient à l'instant l'immoler. Le Chevalier de Saudray reconnut l'erreur, et voyant le particulier (*f*) déjà frappé de plusieurs coups et baigné dans son sang, il demanda vingt cinq hommes de bonne volonté, et fendant la foule avec eux, il vint à bout d'aller délivrer ledit particulier ; mais en le sauvant, il reçut lui-même sur la tête un coup de sabre dont il fut grièvement blessé. Cet accident, malgré la quantité étonnante de sang que je lui ai vu répandre, ne rallentit pas son courage ; il ne prit que le temps de se faire panser, et vint aussitôt

(1) M. Clouet, Régisseur général des Poudres.

reprendre tranquillement des fonctions dont il n'a cessé ni jour ni nuit, de remplir les devoirs avec le plus grand zèle et la vigilance la plus méritante.

Une heure après, au moyen du canon qui avoit été envoyé, les chaînes du pont levis qui fermoit la seconde entrée de la Bastille, furent brisées, et c'est par cette ouverture, que le Peuple ayant à sa tête un bourgeois qui le premier a été tué, ensuite le sieur Hulin, le sieur Elie, et un Garde-Françoise, nommé Dubois, pénétra en foule dans cette prison dont il s'empara et dont il fit ouvrir les cachots; (1).

Le Gouverneur fut pris, amené et massacré avant que l'on ait pu le soustraire à la fureur du Peuple. Plusieurs Officiers qui avoient été arrêtés les armes à la main eurent le même sort (2), et les Invalides n'obtinrent grace

(1) La principale batterie fût servie par les Canoniers nommés ci-dessus; mais une pièce qui incommoda beaucoup les Canoniers Invalides qui faisoient le service intérieur de cette forteresse, fût servie sur la rue Contrescarpe par un nommé Seguin, Cavalier du Guet, ancien Sergent Major de l'Artillerie de l'Isle-de-France; tandis qu'un autre Cavalier du Guet, nommé Coulon, ayant sauté le premier après les chaînes du pont-levis pour le baisser, resta suspendu par une main l'espace de dix minutes, et eut été tué infailliblement dans cette position s'il n'eut été secouru et délivré par un Grenadier des Gardes Françoises.

(2) La mort du sieur Miré, Aide-Major, est une des

que sur la demande générale des Gardes Françoises, qui ajoutèrent cet acte de générosité, à la conduite patriotique, qui les avoit distingués dans ce grand événement.

Des scènes de sang terminèrent cette journée, qui cependant a été bien loin d'en coûter autant qu'on auroit pu le craindre, si le sieur de Launay, Gouverneur, se fut servi des moyens les plus ordinaires de défense. et s'il avoit eu la plus petite intelligence, ou connoissance de l'art militaire. Mais le sort de cette journée étoit de voir par-tout l'impéritie et la lâcheté présider aux dispositions odieuses de l'aristocratie, et de l'autre la valeur et l'intelligence la plus inconcevable, diriger la défense de la liberté.

Ce fut vers les sept heures du soir qu'arriva l'événement tragique qui termina aussi la vie du sieur de Flesselles. Voici à cet égard les

plus remarquable. Il avoit servi dans le Régiment des Gardes où il avoit été fort aimé. Il se fit reconnoître aux Grenadiers qui le tenoient prisonnier, et qui à l'instant le dégagèrent des mains du peuple, l'environnèrent et le conduisirent jusqu'à la rue des Tournelles, où voyant la foule dissipée, il se crut en sûreté et les pria de le laisser aller chez sa femme. En conséquence, ils le relachèrent, mais à peine furent-ils éloignés, que des gens du peuple le saisirent de nouveau et le conduisirent à l'Hôtel-de-Ville, où il subit le même sort que le Gouverneur, tandis que les bons et honnêtes Grenadiers le croyoient en sûreté, et perdoient ainsi le fruit de leur humanité et de leur dévouement généreux.

détails les plus vrais et qui peuvent le mieux faire asseoir un jugement certain sur les causes de sa proscription.

Le lundi 13 au soir, le sieur de Flesselles avoit annoncé aux Districts et au peuple que le lendemain un Entrepreneur qu'il nomme, et qui étoit à la tête d'une manufacture d'armes à Ch. . . . lui livreroit *douze mille* fusils et qu'il offroit même de lui en fournir *trente mille dans trois jours*. En conséquence, les Electeurs en assignèrent la distribution pour quatre heures après midi. Mais à cette époque les 12 mille fusils n'étoient point arrivés, et l'impatience du peuple fut déjà extrême. On remit donc de nouveau la distribution à six heures. Sur ces entrefaites, on vint annoncer qu'il y avoit un dépôt d'armes aux Chartreux, et l'on demanda un ordre pour aller s'en emparer. Le sieur de Flesselles le donna sans avoir soin de le motiver. Il auroit pu articuler, *que sur l'instance générale*, et *d'après la déclaration qui lui étoit faite qu'il se trouvoit des armes aux Chartreux, il donnoit ordre d'aller y prendre lesdites armes*; mais il se contenta de donner purement et simplement un ordre pour *aller prendre aux Chartreux des armes qui s'y trouvoient*. Qu'est-il arrivé?

1°. A six heures les caisses contenant les prétendus 12 mille fusils étiquetées du mot *artillerie*, arrivèrent en effet à la place de Grève,

et furent à l'instant déposées dans le magazin de l'Hôtel-de-Ville ; mais l'impatience du peuple ne permit pas qu'elles restassent fermées : on les ouvrit donc sur le champ, et au grand étonnement des assistants, il ne s'y trouva que de vieux baillons ou autres objets semblables, et *pas un seul fusil*.

2°. Pendant cette visite, ceux qui avoient été aux Chartreux avec l'ordre signé *pour des armes*, en revinrent également *sans un seul fusil*, et furieux.

Alors ces deux circonstances réunies portèrent la fureur du peuple à son comble. On apprit, enfin, que sur la proposition faite au sieur de Flesselles, de faire arrêter ceux qui l'avoient trompé aussi cruellement, il s'y étoit refusé, et qu'il avoit paru éluder ce moyen de constater la vérité.

Le récit de ces faits parvint sur le champ au Palais Royal, d'où une espèce de députation se transporta à l'Hôtel-de-Ville et se présenta au Comité, en demandant que le sieur de Flesselles vint se justifier audit Palais Royal, où il étoit accusé ; malgré les représentations qui lui furent faites, ce Magistrat y consentit, et s'obstina à s'y transporter. Mais à peine fut-il descendu dans la place qu'il reçut un coup de pistolet dans l'oreille ; il tomba et fut à l'instant massacré et décapité.

Cependant le tumulte augmentoit de tout côté,

côté, et l'on ne peut imaginer quels soins et quelle activité furent employés dans ces moments orageux par le Marquis de la Salle et le Chevalier de Saudray, pour tempérer l'effervescence; empêcher les voies de fait de toute espèce; s'opposer aux entreprises des gens mal intentionnés qui se mêloient parmi le peuple et ne cherchoient que le prétexte du désordre, pour se livrer à tous les excès; satisfaire aux demandes innombrables des Districts; faire poser des batteries de canons dans les issues les plus intéressantes; s'emparer par-tout des poudres, des armes et de l'artillerie; les préserver de tout accident; en faire la répartition avec prudence; juger sommairement tous ceux que l'on saisissoit, et que l'on amenoit; enfin suffire à des détails immenses dont il est impossible de se faire une idée, sans les avoir vus.

On n'entendoit parler que de l'approche des troupes; que des mesures prises et arrêtées pour foudroyer la ville et pour y faire main basse sur tout ce qui se présenteroit. Enfin telle fut l'horreur de ce moment, dont on ne peut pas assez dépeindre l'embarras et le trouble, que chacun à l'Hotel-de-Ville découragé par les scènes sanglantes qui venoient de se passer, et menacé tour à tour par une populace effrenée qui ne regloit aucune de ses demandes, et qui ne connoissoit plus de frein, cessa de s'y croire en sûreté, et bientôt se dispersa

insensiblement; de manière que ce point principal de rallignement, et duquel dépendoit le salut général, par le maintien d'une autorité quelconque qui put en imposer, fût presque totalement abandonné vers les 10 heures du soir. Le service entier de la nuit fut fait à la grande salle par M. Moreau de Saint Méry, aidé pendant quelques heures de la nuit par M. Chignard, et au Comité permanent par M. le Chevalier de Saudray. Ils demeurèrent seuls, au milieu des angoisses les plus vives et des réclamations, menaces, plaintes, et demandes les moins modérées. Pendant toute la soirée, à tout moment on avoit amené des Citoyens, dont sur le champ la tête étoit proscrite; des bourreaux volontaires faisant l'office d'*amateurs* étoient sans cesse à cheval sur la potence du fameux Reverbère choisi pour l'instrument du supplice; On les entendoit crier sans relâche, *aura-t-on bientôt fini*? Et ils ne cessoient de demander des victimes avec une fureur et un acharnement que chaque délai ne faisoit qu'enflammer. Mais beaucoup d'innocents se trouvoient confondus dans ce premier moment de proscription irréfléchie. Et comment pouvoit-on espérer de les faire distinguer! Ces scènes horribles continuèrent jusques au matin, et à tout moment de nouveaux accusés étoient conduits à l'Hôtel-de-Ville.

Cependant le Chevalier de Saudray vint à

bout de calmer le peuple sur toutes ces demandes ! Pendant cette nuit cruelle, personne ne fût livré arbitrairement; et les différents motifs de plaintes étant examinés et discutés soigneusement, sept ou huit citoyens furent sauvés et reconnus innocents.

Vers minuit toutes les inquiétudes se portèrent sur la position perilleuse de Montmartre, vu que cette montagne étoit le poste le plus dominant sur la ville. D'ailleurs, les Hussards qui sans doute n'étoient que des vedettes en observation, s'étant avancés jusqu'aux barrières, achevèrent de répandre la terreur, & dix fois le Peuple vint en foule à l'Hôtel-de-Ville, avec le plus grand effroi, avertir d'une prétendue attaque de ce côté. On vouloit aussi que les hauteurs de l'Hôpital-Général & celles des nouvelles barrières des Champs Elifées, fussent destinées à placer des batteries pour foudroyer la Capitale. En conséquence la résolution générale étoit non-seulement d'aller s'emparer de ces hauteurs, mais encore de prendre des postes en avant pour proteger le plat pays, & pour aller au-devant des Troupes. Les premiers succès faisoient croire tout possible; & la nécessité de ces dispositions étoit appuyée impérieusement par les demandes les plus pofitives & les plus tumultueuses. On exigeoit à l'inftant *des ordres*, *des canons* & *des munitions*. Le moindre refus étoit taxé d'intelligence sécrète avec l'armée du Maréchal, & par suite

de trahison. L'exemple récent & terrible de M. de Flesselles, dont le premier motif étoit la lenteur avec laquelle on avoit trouvé qu'il satisfaisoit aux demandes qui lui étoient faites pour des distributions d'armes, laissoit tout à craindre, si l'on se permettoit le plus léger retardement. Cependant le Chevalier de Saudray qui se trouvoit alors *seul* à l'Hôtel-de-Ville, eut le courage de résister constamment à ces demandes, qui infailliblement auroient entraîné une action décidée avec les troupes de l'armée du Maréchal, et coûté beaucoup de sang. Voici quels furent les motifs que je lui ai entendu alléguer, avec beaucoup de chaleur & de fermeté. *Je ne me persuaderai jamais*, dit-il, *Messieurs*, *que la main droite veuille détruire la main gauche*, *ou que la tête ait envie de manger les deux mains* (*a*). *L'intérêt du Roi*, *du cœur duquel il est impossible de douter*, *ne peut pas être oublié au point que l'on veuille détruire son plus bel apanage*, *la plus riche de ses possessions*, *sa Capitale; cela ne peut pas entrer dans l'idée. Mais si tel est le dessein de ceux qui l'ont trompé*, *gardons-nous de nous diviser. Ne portons point au-dehors nos forces et nos canons*, *parce qu'au-dehors*, *les troupes réglées auront toujours l'avantage. Nous sommes encore dans l'incertitude sur le plan adopté contre nous. N'attaquons point*, *mais vendons cher notre vie*, *et employons tout pour notre défense. Restons chez nous; que les issues soient gardées; que nos*

(1) Ce furent ses expressions, il falloit parler à une populace effrénée et parler de manière à être compris.

maisons nous servent de remparts ; qu'elles soient remplies de nos femmes et de nos enfants qui nous aideront à écraser nos ennemis, quand ils viendront pour nous forcer, et périssons, s'il le faut, sous leurs ruines. Par ce moyen nous serons prévenus contre toutes les fausses attaques, et nous ne nous porterons en force que vers l'endroit où il y aura réellement à craindre. Ce discours prudent & qui peut-être a épargné bien du sang, calma les têtes; il empêcha que l'on ne fût se livrer imprudemment à une attaque audacieuse à laquelle on étoit déterminé, et qui sûrement auroit engagé une action, et peut-être décidé un parti extrême, dont vingt-quatre heures de délai ont bien changé les dispositions. Voilà ce que j'ai vu et entendu, non pas une fois, mais à plusieurs reprises, toujours avec le même succès ; et voilà ce qu'il étoit nécessaire que l'on sût, afin de rendre au moins justice à qui il appartient.

Mais pendant qu'il veilloit aussi essentiellement à la conservation de ses semblables, un événement singulier pensa le rendre lui-même victime d'une demande extraordinaire.

Parmi les différents objets qui se succédoient rapidement, au milieu des cris les plus perçants et des menaces les plus expéditives, plusieurs particuliers apportèrent de l'argent et de l'argenterie qu'ils déclarèrent avoir pris à la Bastille : le tout fut déposé sur le bureau, enveloppé, et on en

exigea un reçu du Chevalier de Saudray. Un instant après, arrivèrent quantité d'autres particuliers, dont chacun prétendit être le premier qui étoit monté à la Bastille, et à leur tête deux citoyens très-animés, exigeoient qu'on les récompensât sur le champ. Le Chevalier de Saudray eut beau représenter qu'il n'étoit placé là qu'accidentellement, en l'absence du Comité, sans aucun pouvoir et sans droit aucun de prononcer; ni l'embarras du choix du vainqueur, ni les raisons susdites ne purent persuader; il voulut résister; à l'instant mille voix s'élevèrent contre lui, et les ménaces les plus positives l'avertirent très-sérieusement du danger qu'il y avoit de *lanterner*. Il n'hésita donc plus à gratifier les deux premiers vainqueurs, l'un de cinquante louis qui lui furent fixés par le vœu général des assistants, et l'autre de 25 louis, prix auquel la valeur de ce dernier fut mise par l'assemblée du moment. Tout ce que put faire le Chevalier de Saudray, ce fut de parvenir à obtenir des quittances de ceux qui lui enlevèrent ainsi de force un argent dont il pouvoit d'autant moins disposer, qu'il en avoit donné lui-même son reçu, et qu'il ne connoissoit aucune des personnes qui le réclamoient (*a*).

(1) Un seul particulier qui n'avoit aucune qualité à l'Hôtel-de-Ville, et que le zèle seul y avoit conduit, témoin des scènes douloureuses et des positions fâcheuses dans lesquelles se trouvoit le Chevalier de Saudray, ne voulut jamais l'abandonner, et j'ai entendu vingt fois cet Officier répéter combien il avoit eu à se louer, dans cette occasion,

Vers les trois heures du matin, se voyant ainsi seul au milieu du tumulte qui augmentoit à chaque instant, et des nouvelles de plus en plus désespérantes que les districts envoyoient de tous côtés en réitérant leurs instances pour des distributions d'armes et de munitions, le Chevalier de Saudray prit le parti d'écrire une lettre à l'Assemblée Nationale pour l'instruire de la position où il se trouvoit, et réquerir ses avis et son assistance dans une situation aussi critique.

Je suis fâché de ne pouvoir pas rapporter toute entière cette lettre pleine d'énergie et de sagesse, qui fut cependant écrite sur le même bureau et dans la même salle, où deux cents personnes criant, tempêtant, menaçant tour-à-tour, obsédoient le Chevalier de Saudray; et quoiqu'il l'ait quitté vingt fois pour donner des ordres pressants et satisfaire à une foule de demandes plus extraordinaires et plus embarrassantes les unes que les autres. J'ai eu le temps d'en lire, le lendemain, la minute à tête reposée, et j'ai bien regretté de n'en avoir pas fait une copie. Un garde de la Ville fut chargé de la porter à Verſailles en courrier extraordinaire. Mais dans cet intervalle, l'Assemblée Nationale instruite déjà par des émissaires volontaires qui lui avoient porté les détails de tout ce qui se

de l'honnêteté et de l'extrême sensibilité de ce Citoyen, qu'il s'est rappellé seulement se nommer Desbruyeres.

passoit, n'avoit pas désemparé, et après avoir obtenu une réponse favorable du Roi sur la demande de l'éloignement des troupes, elle avoit fait partir quatre de ses Députés pour annoncer aux Electeurs et au Comité permanent qu'une Députation plus nombreuse alloit les suivre et viendroit apporter dans la matinée des nouvelles encore plus satisfaisantes.

Pendant cette nuit, la plus terrible de toutes, et où à chaque minute l'on croyoit voir arriver les troupes, et, avec elles, les événements les plus désastreux, d'après les dispositions recommandées par M. le Marquis de la Salle et par le Chevalier de Saudray, et secondées avec un zèle inimaginable par les différents Commandants des Districts, toutes les grandes issues des fauxbourgs furent barricadées, dépavées, garnies de batteries; et l'on ne peut concevoir la quantité étonnante de monde armé qui se trouva sur pied. Suivant les déclarations des divers Districts, on pouvoit compter au moins 80 mille ames.

JOURNÉE *du* 16.

Vers les cinq heures du matin, quatre Députés de l'Assemblée Nationale étant arrivés, et ayant confirmé la nouvelle de l'ordre donné par le Roi pour l'éloignement des troupes, chacun reprit l'espoir. Les Districts en furent instruits sur le champ, et, dès le matin, les différents bureaux reprirent leur activité.

Cependant les mesures défensives ne continuèrent qu'avec plus d'ardeur ; rien ne fut négligé. Les convois pour les subsistances furent escortés et garantis de toutes parts ; des détachements envoyés de tous côtés, sur des avis particuliers, pour aller s'emparer des munitions ainsi que des canons qui étoient dans différents châteaux ; enfin la plus grande vigilance établie par-tout, soit pour s'assurer de tout ce qui pouvoit être suspect, soit pour garantir de tout dommage les maisons injustement ou trop légèrement soupçonnées.

Pendant tous ces orages, les poudres avoient été amenées en très-grande quantité à l'Hôtel-de-Ville, et enmagasinées dans une salle basse au rez-de-chaussée de la grande cour où l'on travailloit sans relâche à faire des cartouches pour les distribuer aux Districts et satisfaire à leur impatience. A chaque instant on y défonçoit les barils, et l'on sait qu'en remuant la poudre, il en sort perpétuellement une poussière insensible qui se répand en vapeur, et peut s'enflammer très-facilement. Quelle fut la surprise et le saisissement du Chevalier de Saudray, lorsqu'ayant été visiter ce travail il s'apperçut que, depuis deux jours, il se faisoit jour et nuit à la chandelle, sans aucune précaution suffisante, sous les yeux de M. l'Abbé le Febvre, qui n'avoit été occupé que du soin de faire avancer la besogne, et qui pressé, excédé par les instances d'un public furieux et toujours

menaçant, avoit constamment méprisé les dangers qu'il n'avoit cessé de courir pendant tout ce temps-là, et de faire partager, sans le vouloir, à l'Hôtel-de-Ville, qui pouvoit à toute minute sauter en l'air, par l'effet d'une explosion dont on n'a été préservé que par le hazard le plus incomprehensible. Cette disposition fut changée; on eut soin d'éloigner les lumières qui pouvoient communiquer le feu, et les poudres furent transportées ailleurs, aussitôt que cela fût possible.

Bientôt la grande députation de l'Assemblée Nationale qui avoit été annoncée arriva; et après avoir détaillé les dangers auxquels elle avoit été elle-même exposée, après avoir reconnu hautement ce que l'on devoit d'éloges et de reconnoissance à la conduite des Electeurs et du Conseil permanent, elle ajouta que l'Assemblée Nationale *déclaroit qu'elle approuvoit tout ce qui avoit été fait*; enfin elle annonça que le lendemain 17 le Roi viendroit accompagné de l'Assemblée entière, apporter lui-même à l'Assemblée des Electeurs et à sa bonne Ville de Paris, l'assurance de la tranquillité et de la paix; de l'éloignement absolu des troupes, du renvoi des Ministres qui avoient surpris sa Religion, et du rappel de M. Necker.

C'est dans ce moment fortuné que Paris vit ajouter au bonheur d'avoir échappé au plus infernal des complots, une double faveur dont tous ses habitants ont bien vivement senti le

prix, celle de voir proclamer en même temps M. Bailli pour Maire de la Ville, et M. le Marquis de la Fayette (1) pour Général de la Milice Nationale Parisienne, dont ils annoncèrent que l'établissement étoit sanctionné par l'avœu de Sa Majesté.

Le besoin du rétablissement de l'ordre fut le premier qui fut habilement senti par M. le Marquis de la Fayette; et le moyen le plus sûr pour y parvenir, étoit de s'occuper promptement de l'organisation générale de la Garde Nationale qui seule pouvoit veiller à la sûreté et à la défense de la Capitale. En conséquence les différents Districts furent à l'instant invités à envoyer chacun un Député militaire pour, entre ces Députés, choisir seize Commissaires, à raison d'*un* par *quartier*, et composer un Comité militaire qui seroit chargé de la rédaction d'un Réglement.

Cette opération fut consommée dans la journée; ce bureau fut appellé le *Comité des Seize*; et le Chevalier de Saudray fut choisi à l'unanimité pour Vice-Président.

(1) On ne peut douter que sous de pareils Chefs, l'arbitraire odieux de la faveur ne soit banni; les services réels respectés et toute injustice proscrite, sur-tout dans un moment où, par la déclaration des droits de l'homme, la propriété de tout Citoyen doit enfin être garantie de toute *attaque injuste et captieuse*. -- C'est ce qu'on verra sûrement dans la distribution des places qui seront à leur nomination.

Les Membres choisis au scrutin furent MM. le Marquis de Chabert, de Mestre, le Clerc, le Chevalier Guillotte, Féroussat, Barée de Boismean, Guerin de Sercilly, Cherier, Barizon, Guyard, Jacquin, Gallet de Santerre, le Chevalier de Saint-Martin, de Ramainvilliers, le Comte de Vinezac et le Marquis d'Elbée.

Le soir, on apprit qu'en effet plusieurs Régiments étoient déjà en marche pour se retirer; le camp du Champ-de-Mars étoit levé, et plusieurs Corps avoient regagné S. Denis pour y prendre leurs routes et se retirer par des points différents. D'après les paroles de paix apportées par les Députés Nationaux, on pouvoit être tranquille; mais cette augmentation de troupes à S. Denis, les moyens qu'elles y prirent pour s'y fortifier et s'y mettre sur la défensive, furent regardés par le peuple comme un plan d'attaque décidé de ce côté, pour surprendre Paris et replonger la Ville dans les mêmes désastres qui lui avoient été préparés. L'alarme redevint bientôt générale, et les précautions de toute espèce furent prises avec un soin et une vigilance sans égale.

Ce nouveau motif de méfiance réveillant de tout côté l'attention, on visitoit, on arrêtoit rigoureusement tout ce qui pouvoit paroître suspect. Plusieurs personnes distinguées, et plusieurs autres moins connues, furent conduites à la ville par un peuple immense qui

n'étoit pas encore rassasié de sang, et dont le premier mot, dès que l'on amenoit quelqu'un, étoit de crier, *pendu, pendu!* MM. l'Abbé Cordier, Barthe et le Marquis de Saint-Marc, ne durent leur salut qu'à l'éloquence de M. le Marquis de la Fayette, et à l'extrême confiance que le Peuple, et sur-tout le Soldat citoyen, cherchèrent à témoigner, dès le premier instant, à leur Général.

Pendant cette journée et la précédente, on ne peut imaginer la quantité de personnes qui se présentèrent comme les *vainqueurs de la Bastille;* qui toutes étoient montées les premières à l'assaut, et toutes demandaient la récompense de cette valeureuse action; tandis que ceux qui y avoient contribué le plus étoient demeurés inconnus, se cachoient même, et ne reclamoient rien.

Sic vos non vobis, etc.

JOURNÉE *du* 17.

Sur les deux heures du matin, M. le Marquis de la Fayette, au Comité des 16, décida la marche des troupes, ainsi que les dispositions pour l'arrivée du Roi. — L'ordre fut remis par écrit au Chevalier de Saudrai, qui fut seul chargé de l'exécution. Il employa le reste de la nuit à faire passer les avertissements nécessaires aux Districts; et depuis huit heures du

matin que les premières Gardes d'honneur arrivèrent à la Place de Grève, jusqu'à onze heures, il fit successivement ranger toutes les troupes depuis l'Hôtel-de-ville, jusqu'à la Barrière des Bons-Hommes. On a remarqué le soin extrême avec lequel il a fait replier et filer les Détachements qui étoient de trop, et qui vouloient obstinément se placer devant les premiers. Les Compagnies Colonelles des Gardes étant aussi arrivées pour s'emparer de la garde générale de la Place, il a su si bien accorder les prétentions de chacun, que tout s'est passé dans le plus grand accord et le plus grand ordre, et que ce moment à jamais glorieux a singulièrement été remarquable par l'ordre étonnant qui a régné dans cette disposition, d'autant plus difficile, qu'il y avoit ce jour là sous les armes plus de quatre-vingt mille hommes, qui se réunissoient pour la première fois (1).

(1) Une justice que l'on doit rendre aussi à M. le Chevalier de Saudrai, c'est qu'en général les ordres qu'il a donnés dans des moments aussi critiques ont tous été motivés, de manière, que c'étoit la raison seule qui avoit l'air de commander, et qu'il n'y en a pas un seul qui ait été dans le cas d'exciter des réclamations. Dans beaucoup de commissions particulières dont il a été chargé, par le Comité de police, indépendamment des affaires Militaires, il a montré le même zèle et sur-tout beaucoup d'humanité. Plus de cinquante personnes lui doivent la vie, par la manière adroite avec laquelle il a su les sauver de la première effervescence du peuple, et sur-tout la nuit du 14 au 15, il y a bien des innocents qui étoient traités

La Garde Nationale de Versailles ayant voulu accompagner à pied le Roi jusqu'à Paris, la marche de Sa Majesté fut nécessairement retardée, et en conséquence elle n'arriva au Point du Jour que vers les une heure. Au bas de la montagne des Bons-Hommes, étoit posté un Détachement de Cavalerie Bourgeoise, qui avoit l'ordre de s'emparer de la voiture du Roi, ce qui fut exécuté au moment où le carrosse alloit dépasser la grille : le Détachement ordinaire des Gardes du Corps, qui accompagne Sa Majesté, fut coupé adroitement, et resta en dehors de la barrière. Le Roi, de ce moment, marcha sous la garde de la Bourgeoisie et de l'amour seul de ses Sujets. Si quelque chose a dû jamais flatter le cœur des François, et mériter à jamais leur reconnoissance, c'est le sentiment de confiance et de tranquillité paternelles avec lesquelles ce Prince est venu se livrer à eux dans des moments aussi orageux, sans autre escorte que celle des augustes Représentants de la Nation. Et que pouvoit-il avoir à craindre ? L'honneur veilloit à ses côtés, et l'expression générale des cœurs étoit parfaitement rendue par la musique militaire qui le suivoit, et qui ne cessoit de répéter cet air si doux, qui rappelloit les paroles précieuses, *où peut-on être mieux qu'au*

comme coupables, et qu'il a soustraits avec infiniment de force et de raison à l'obstination d'une populace effrénée qui venoit jusques dans son bureau lui demander leur tête, et menacer sans cesse la sienne.

sein de sa famille ? Cependant rien ne fut jamais plus imposant que cette marche, qui présentoit un spectacle bien extraordinaire, et dont peut-être il n'y a jamais eu d'exemple.

Les deux côtés du chemin étoient bordés d'une triple haie de gens armés. Le premier et le second rangs avoient presque par-tout des fusils ; le rang de derrière portoit des lances, piques, hallebardes, croissants et autres armes anciennes, ou qui avoient été fabriquées précipitamment. La route avoit été indiquée au travers de tout Paris, par la Place de Louis XV et la rue S. Honoré. Un monde innombrable bordoit les rues et garnissoit les fenêtres. Les Grenadiers des Gardes Françoises ouvroient la marche avec leurs canons ; venoit ensuite une quantité prodigieuse de Cavalerie Bourgeoise. A la tête des chevaux du Roi étoit M. le Marquis de la Fayette ; la voiture étoit entourée de la majeure partie des douze cents Députés composant l'Assemblée Nationale, et le derrière du carrosse étoit occupé par M. le Chevalier de Saudrai avec un détachement de cinquante hommes de Bourgeoisie. Deux cents hommes de la Bazoche formoient l'arrière-garde. A la barrière de la Conférence, M. Bailly faisant les fonctions de Maire de Paris, à la tête de la Municipalité, offrit au Roi les clefs de la Ville ; et dans son Discours on a remarqué cette phrase bien étonnante ! *Sire, ce sont les mêmes clefs qui furent présentées à*

Henri

Henri IV ; il venoit alors de conquérir son peuple, aujourd'hui c'est votre peuple qui vous a reconquis ! Le silence le plus grand, l'ordre le plus exact furent par tout observés. On entendoit seulement le long de la *triple haie*, le cri uniforme de *vive la Nation, vive le Roi* ! Quand la voiture de Sa Majesté fut arrivée au Pont Notre-Dame, les canons qui, depuis le 15, étoient postés à toutes les barrières, se firent entendre de loin ; et peu après, une batterie qui gardoit le Pont Royal, une autre qui étoit au Pont Notre-Dame, et celle de la Grève, furent servies à la fois, et ajoutoient infiniment à l'appareil imposant de cette cérémonie. Jamais on ne vit un spectacle plus extraordinaire et plus digne de réflexion. Arrivé à l'Hôtel-de-ville, et placé sur un trône, le Roi fut complimenté par MM. Bailly, Moreau de Saint-Meri (1), et de Tollendhal : Sa Majesté répondit par un court discours, dans lequel, après avoir renouvellé à sa bonne Ville l'assurance de la paix, ainsi que de l'éloigne-

(1) On ne peut trop rendre de justice à la noble éloquence et à la prudente fermeté de M. Moreau de Saint Méri ; dans toutes les occasions intéressantes il a constamment porté la parole au nom de l'Assemblée des Electeurs, qu'il n'a cessé de présider avec toute la dignité et la sagesse qui devoit caractériser cette auguste Assemblée.

Aujourd'hui que les heures embarrassantes sont écoulées, ce Citoyen estimable à peine est consulté, par la raison de l'éternel proverbe.

Sic vos non vobis, etc.

D

ment des troupes, et du renvoi des Ministres, elle voulut bien y ajouter la communication de la Lettre qu'elle avoit écrite à M. Necker pour son rappel, et ce ne fut qu'avec un véritable attendrissement que le Roi prononça les dernières paroles à jamais mémorables, *mon peuple peut toujours compter sur mon amour.* Ces flatteuses expressions passèrent bientôt de bouche en bouche, et de tout côté l'on n'entendit plus que des cris de joie et de *vive le Roi* ! Le même cortège reconduisit Sa Majesté jusqu'à Passy, au milieu des acclamations et des applaudissemens universels. Cependant, vers le milieu de la route, l'excès de la joie ayant déterminé plusieurs particuliers à décharger leurs fusils, cet exemple qui pouvoit avoir des suites très-funestes, fut suivi de toute la double bordure de la Garde Nationale, et ce moment ne fut pas exempt des plus vives inquiétudes (1).

Arrivé au Point du Jour, tout le peuple de Paris vouloit suivre le Roi jusqu'à Versailles; mais Sa Majesté observa que ce témoignage de zèle la mettroit dans la nécessité d'aller le pas, et qu'elle se sentoit un peu indisposée. Mille cris de vive le Roi furent le signal de la séparation, et chacun reprit le chemin de la Capitale, où les décharges de fusils conti-

(1) Au débouché du Pont Notre-Dame, le long du Quai, jusques à la rue de la Monnoie, il y eut plus de 20 mille coups de fusils de tirés, et la voiture du Roi fut pendant un quart d'heure sans pouvoir avancer.

nuèrent jusqu'au soir, et causèrent de très graves accidents (1).

JOURNÉES *des* 18, 19, 20.

Une scène aussi attendrissante, sembloit devoir être le terme des proscriptions fatales dont la Capitale avoit été épouvantée. Un Roi pouvoit-il faire davantage pour son peuple? Un père a-t-il jamais fait de plus grands sacrifices pour ses enfants? Mais la plaie étoit trop profonde; et la soif du sang des coupables qui avoient trompé le meilleur des Rois, ou qui avoient servi les desseins perfides des Ministres aristocrates, n'étoit pas encore appaisée. On verra bientôt à quelle férocité la fureur a pu porter le peuple de la terre, dont le caractère national sembloit le plus opposé à de pareils excès.

Cependant tous les anciens Ministres avoient donné leur démission, et toutes les personnes dont on avoit suspecté la conduite, ainsi que les sentiments, s'étoient éloignées. L'on apprit à la fois le départ subit des Princes de Lambesc et de Vaudemont, des Comtes de Vaudreuil

(1) Au petit Cour, dans le moment où le Roi passoit, une Dame, *Madame de Saint-Mesme*, ayant prié un jeune homme de se ranger, pour qu'elle pût voir Sa Majesté, reçut, au même instant, un coup de balle à la poitrine, et mourut dans la soirée. Prés des nouvelles Barrières deux hommes furent tués et deux femmes blessées.

et de Polignac, des sieurs de Broglie, de Breteuil, Villedeuil, Bertier et Foulon. Mais on vit avec douleur le Comte d'Artois et les Princes de Condé, de Bourbon, de Conti, se mettre eux-mêmes du nombre des émigrants, et, par une fuite aussi précipitée, autoriser le soupçon sans doute injuste, qu'ils ayent pu et voulu tremper dans les projets odieux qui avoient été adoptés contre la Capitale. L'espoir des bons François est encore que le temps nous éclairant sur les seuls et vrais auteurs d'une trame aussi odieuse, nous verrons établir publiquement et d'une manière irrésistible, la justification de ces Princes, dont il n'est pas vraisemblable que les cœurs aient pu cesser d'être patriotes, et qui ont fait si long-temps l'objet de notre amour. Sans doute ils ont été abusés par la confiance téméraire du chef qui, à l'aide de ses dispositions désastreuses, osa *répondre audacieusement de la ville de Paris*, et dont tous les projets destructeurs ont avorté heureusement à la honte de son cœur, et de ses prétendus talents.

Comme la méfiance subsistoit encore dans le peuple, les mesures défensives ne furent point arrêtées. En conséquence, pendant que le travail continuoit jour et nuit à l'Hôtel-de-ville; pendant que les infatigables Electeurs, et ceux qui leur avoient été associés, pourvoyoient à tous les besoins intérieurs et extérieurs; pendant qu'au moyen des mesures prises

pour les subsistances, le Comité chargé de cette partie si dangereuse et si difficile, étoit venu à bout de diminuer le prix du pain, et de suffire aux besoins de la Capitale, ainsi que des environs, le Comité Militaire des *seize* avançoit de son côté le travail de l'organisation de la Garde Nationale. En quatre jours, tous les objets annoncés et détaillés par M. le Marquis de la Fayette avoient été discutés et rédigés, de manière que le réglement étoit en état d'être finalement arrêté.

Mais tout à-coup, par je ne sais quel motif qu'il est difficile de deviner, le Comité des *seize* qui avoit été établi bien légalement et par *le choix libre* des députés nommés *ad hoc* par les Districts avec des *pouvoirs illimités*, est abandonné sans être anéanti. On nomme *soixante nouveaux Députés*, qui forment six Bureaux différents dont les opérations devoient être rapportées à un Bureau central, et tout le bénéfice du travail du Comité des *seize* passe ainsi en d'autres mains.

Ce nouveau Comité militaire, (si soixante personnes rassemblées peuvent porter le nom de *Comité*) a travaillé sans relâche; mais on reparera difficilement ce que ce changement a fait perdre de tems et d'heureuses dispositions.-- Combien de difficultés eussent été épargnées, si l'on eut achevé ce travail d'organisation, dans le moment ou le Comité de *seize* l'avoit

entièrement disposé ! Les mêmes Objets qui étoient passés d'accord, ont souffert mille observations, et je donnerai incessamment le précis de ce premier travail ; l'on verra facilement combien il eût résulté d'avantages des bases qui y avoient été arrêtées, et combien celles qui y ont été substituées présentent d'inconvénients.

Ces dernières sont telles, qu'aujourd'hui le nouveau plan n'est pas arrêté, et que l'insurrection qui existe dans toute les têtes, a apporté au premier des changemens, dont par la suite on sentira les *vices* et même *les dangers*. En attendant, les premiers travailleurs ont perdu le fruit de leur besogne ; et le plus grand nombre a été éloigné sans que l'on ait pu en savoir la raison, et sans qu'ils aient eu le tems et la consolation de s'écrier :

Sic vos non vobis mellificatis apes !

La journée du 19 fut singulièrement remarquable ; 1°. par un secours de 45000 livres, voté par l'Assemblée Nationale en faveur des pauvres ouvriers du fauxbourg Saint-Antoine, qui pendant les premiers jours du trouble et de confusion, avoient été privés de tout moyen de subsister. 2°. Par l'ordre donné par la Commune pour la destruction totale de la Bastille. On ne peut se peindre la joie avec laquelle ce travail fut commencé, et l'empresse-

ment que témoignèrent quantité de particuliers à aller goûter la satisfaction d'enlever eux-mêmes au moins une pierre de ce monument détesté de la barbarie et de l'abus effrayant de l'autorité.--- Plusieurs projets ont été déjà présentés sur ce qui pourroit être substitué à cet édifice abhorré, et qui avoit été si long-tems l'effroi de l'innocent comme du coupable. --- Une des idées qui m'a paru la plus faite pour signaler la gloire de ce moment à jamais mémorable. C'étoit; 1°. de construire sur la rivière devant l'arsenal un pont avec les mêmes pierres que produit la démolition; 2°. au lieu et place de la prison, de bâtir une salle Nationale pour la tenue des états-généraux, portant pour inscription, *à la liberté rendue le* 14 *Juillet* 1789. 3°. Enfin, au milieu d'une place vis-à-vis de ladite Salle, d'élever en l'honneur de Louis XVI, une piramide à la laquelle seroient attachés tous les médaillons des principaux citoyens qui ont contribué à la révolution.

Le même jour, il fut aussi question de faire ouvrir les spectacles; mais les affiches ayant été mises, elles furent déchirées, et il parut que le Peuple n'en souffriroit la reprise, qu'après l'arrivée de M. Necker.

Le 20 au matin, le Comité de la ville reçut un billet du président de l'Assemblée Nationale, pour l'instruire du départ du sieur Dufresne

chargé des lettres du Roi et de l'Assemblée pour M. Necker.

Ce retour assuré, et sur lequel il ne pouvoit plus exister de doute, donnoit un point fixe d'après lequel on pouvoit calculer un systême solide et durable. Aussi pour prendre les expressions d'un homme de beaucoup d'esprit et de sens (1). *La cause de la Nation, celle de l'humanité et de la Justice alors parut la meilleure! Et certains individus, presque nuls, qui jusques-là avoient douté du succès en furent enfin persuadés et se déclarèrent des nôtres.* En effet, de ce moment, quantité de personnes dont on n'avoit pas entendu parler pendant les premiers moments de l'orage, dès qu'ils le virent un peu calmé, songèrent à se rapprocher de l'Hôtel-de-ville et à en partager les travaux. Ceux qui avoient été seuls exposés, qui avoient tout fait, et dont la tête avoit répondu des événements, s'entendirent répéter de tout côté, qu'ils n'avoient pu être là que *provisoirement*, et qu'il falloit un *nouvel ordre de choses*, qui en les mettant adroitement de côté, pût justifier l'éternel, mais trop véritable proverbe,

Sic vos non vobis, etc.

Pendant les trois journées du 18, du 19, et du 20, on ne peut imaginer le soin avec

(1) M. Prud'homme, Auteur des Révolutions de Paris.

lequel le bon ordre fut entretenu. Des détachemens envoyés de tout côté veillèrent à la sûreté des convois ; le prix du pain se soutenoit ; les maisons particulières ou religieuses soupçonnées injustement furent visitées avec égard et ménagement, et préservées de toute violence. Le paiement des rentes continuoit ; la confiance renaissoit de tout côté, et le calme parut prendre enfin la place de la plus effrayante des convulsions.

Le mardi 21, les spectacles ayant annoncé que leur dessein étoit de donner leurs trois premières Représentations au bénéfice des Citoyens qui avoient le plus souffert dans la révolution, le Peuple ne s'opposa plus à leur ouverture, qui se fit avec la plus grande tranquillité sous la protection de *M. le Maire*, et sous la garde de la milice bourgeoise.

On ne peut concevoir la quantité étonnante de soldats des différents corps qui se rendoient de tout côté à la Capitale, et qui venoient se ranger sous les drapeaux de la liberté. Il étoit temps de remédier à cet abus, et en conséquence le Roi écrivit dans cette même journée à M. de la Fayette la lettre suivante.

A Versailles, le 21 Juillet.

Je suis informé, Monsieur, qu'un nombre considérable de soldats de divers de mes

régiments, en a quitté les drapeaux pour se joindre aux troupes de Paris. Je vous autorise à garder tous ceux qui s'y seront rendus avant que vous receviez la présente lettre, seulement, à moins qu'ils ne préfèrent de retourner à leurs corps respectifs, avec un billet de vous, au moyen duquel ils n'éprouveront aucun désagrément.

Quant aux Gardes Françoises, je les autorise à entrer dans les Milices bourgeoises de ma Capitale, et leur prêt et nourriture seront continués jusqu'à ce que ma ville de Paris ait pris des arrangemens relatifs à leur subsistance.

Les quatre compagnies qui sont ici pour ma garde, continueront cependant le service, et j'en aurai soin.

Signé LOUIS.

Nota. Huit jours après les quatre Compagnies ont rejoint le reste du Régiment, et tous les Soldats ont été incorporés dans la Garde Nationale.

JOURNÉE *du 22 juillet.*

Jamais journée ne présenta un spectacle plus douloureux et plus terrible. Exemple mémorable de la fureur d'un peuple animé jusqu'à la rage de tous les sentiments de la haine et de la vengeance. Semblable au feu qui couve sous la cendre, et qui appaisé pour

un moment, se ranime avec plus de violence, l'agitation des esprits et la fermentation populaire, qui avoient paru se calmer, se reveillèrent tout-à-coup; elles se portèrent à des excès qui font encore frémir d'effroi, et dont le souvenir fera gémir à jamais la nature et l'humanité.

Un pressentiment sans doute invincible avoit averti le sieur Foulon de son malheureux sort. Se servant du prétexte de la mort d'un de ses gens, il le fit enterrer sous son nom, et crut par-là, détourner l'attention générale. Quelques jours après il voulut fuir; mais, malgré cette ruse et quoiqu'il fut déguisé, il ne put échapper à cette vigilance générale, qui de tout côté veilloit *d'un commun et bien étonnant accord*, à l'intérêt public. Il fut arrêté dans une route détournée; on lui reprochoit sur-tout, un propos bien méprisant pour le peuple. On l'accusoit d'avoir dit qu'il le *réduiroit à manger de foin comme ses chevaux !* J'ignore si cette accusation étoit bien fondée, mais elle passa alors pour constante et devint le principal motif de l'animosité de la populace. Bientôt il arrive chargé de foin, et il est conduit à l'Hôtel-de-Ville où placé près d'une fenêtre, il est forcé de voir pendant plusieurs heures les apprêts continuels du malheureux reverbère, et les cris constants de *pendu, pendu, Foulon pendu !* Envain MM. Bailli et de la Fayette, essayent-ils de calmer l'acharnement avec lequel le peuple ne cessoit de demander sa victime;

afin de tâcher de satisfaire ce peuple, ils l'invitent à choisir sept députés qui sont engagés à monter à l'Hôtel-de-Ville pour y concourir au jugement et y décider le sort de l'ex-Ministre. Alors tout s'appaise. Ce nouvel aréopage se présente dans la grande Salle ; le sieur Foulon y paroît, et M. de la Fayette trouve enfin le moyen de persuader que n'ayant pas le droit de disposer de la vie de personne, il est de la justice et sur-tout de la prudence, afin d'avoir le temps d'en tirer les éclaircissements convenables, de se borner à s'assurer du sieur Foulon et de le faire conduire à l'Abbaye S. Germain, sous la garde de la Nation, pour y être interrogé et examiné plus à loisir. Déjà le nombre inconcevable de Citoyens, dont la grande Salle étoit remplie, et les Députés mêmes qui avoient été choisis par le Peuple, acquiesçoient à cet arrêt.

Alors, le sieur Foulon qui étoit présent, et qui sentoit combien cette décision étoit précieuse pour lui, s'avise malheureusement, en ajoutant, à la fermeté qu'il avoit montrée, un air presque riant, de s'écrier, *bien*, *bien*, et de faire en même-temps, avec les mains, un signe d'applaudissement. Aussitôt cette sorte de tranquillité insultante, révolte tellement les esprits, que dans le même instant un cri universel s'élève ; on s'écrie, *non*, *non*, *pendu*, *pendu* ! En meme temps le peuple qui du dehors entend ce cri de proscription, répète

ce même arrêt avec fureur ; bientôt l'impatience le gagne; il fonce les portes, vient saisir le malheureux, l'entraîne jusqu'au Reverbère fatal et veut l'y suspendre. Une première fois la corde casse. Il tombe d'assez haut ; on fait un nœud à la corde ; on l'enlève une seconde fois, mais le nœud coule et il retombe. On va chercher une corde neuve, et il est obligé d'attendre près d'un *quart d'heure* ! *Combien ce quart d'heure a dû être terrible pour lui* ! Enfin il est enlevé pour la dernière fois et il expire. La rage étoit portée en ce moment à un tel dégré, qu'on a vu des gens venir l'insulter dans cette position, qui n'étoit plus digne alors que de pitié; le frapper de mille coups de canne, puis le faire tourner d'une manière cruelle, en riant inhumainement de la figure qu'il faisoit ! Au bout de quelque temps on le descend, bientôt sa tête est séparée de son corps, promenée au bout d'une pique avec du foin dans la bouche, en signe de punition du propos cruel dont elle avoit été accusée ; enfin, son corps est trainé par toute la Ville de la manière la plus avilissante. Chacun étoit pénétré de saisissement ! on se regardoit dans un stupide silence !

Eh bien ! cet horrible spectacle n'étoit encore que le prélude d'une scène bien plus cruelle, qu'il est impossible de retracer sans frissonner encore d'horreur. Tandis que le beau-père étoit exécuté, avec tant de cruauté,

sans avoir été, ni entendu, ni jugé; son gendre, le sieur Bertier, Intendant de Paris, avoit été arrêté à Compiegne, et amené delà avec une garde immense, qui cependant n'a pas pu le garantir de la fureur du peuple; il arrivoit aux portes de Paris, dans une voiture découverte, exposé aux regards insultants et aux imprécations effrayantes de la populace, n'entendant autour de lui que les cris de supplice et de mort; et par conséquent supplicié déjà mille fois sur la roue. Quand il parut à la Grêve, la tête sanglante de son beau-père lui fût présentée; on la *lui fit baiser*, et ce furent sans doute les convulsions de la douleur et du désespoir qui firent éprouver à sa bouche une contraction que l'on prit pour un *froid sourire!* Autrement ce n'auroit pu être que l'effet d'un délire réel! Descendu à l'Hôtel-de-Ville et amené devant le Comité, qui dans ce moment étoit présidé par M. Bailly et M. le Marquis de la Fayette, il parla d'une voix très-foible, mais avec beaucoup de présence d'esprit: *je n'ai fait qu'obéir, a-t il dit, à des ordres supérieurs, vous avez mes papiers, et vous en savez autant que moi. Mais j'ai besoin de repos, et je vous prie de me donner un endroit où je puisse en prendre et me remettre un peu.* A peine eut il prononcé ces paroles, que le peuple gagné déjà par l'impatience, ayant forcé la garde, inonda tout-à-coup l'Hôtel-de-Ville; chacun effrayé voulut se retirer sur le fond de la grande Salle, et quantité de personnes man-

quèrent d'être renversées et écrasées. Au milieu des cris de la confusion et de l'effroi que ce moment critique excitoit, le sieur Bertier voulut gagner un petit couloir qui étoit établi le long de la table où siégeoient les Membres du Comité, et qui conduisoit à un escalier dérobé; mais un Echevin qui sentit le danger que l'Hótel-de-Ville auroit couru, si le prisonnier se fût échappé, eut la présence d'esprit de l'arrêter, sans quoi on ne peut calculer à quels excès alors le peuple se seroit porté. Quand on fut remis de ce saisissement, M. Bailly demanda au sieur Bertier s'il avoit encore d'autres papiers sur lui; il répondit qu'il n'avoit qu'une lettre qu'il tira de sa poche et qu'il mit sur le bureau. Alors M. le Maire, ayant établi qu'il n'avoit pas le droit de le juger, ordonna qu'il fût conduit à l'Abbaye S. Germain. Cette décision parut n'exciter aucun murmure; mais chacun frémissant d'avance du sort qui attendoit cet Intendant, le silence étoit universel; il partit donc dans cette pleine confiance, et il est même à présumer qu'elle s'augmenta lorsqu'il descendoit; car il s'arrêta au milieu du grand escalier, et demanda quelques louis à la personne qui l'accompagnoit. Mais lorsqu'il gagna le perron de l'Hôtel-de-Ville, les cris de proscription recommencèrent, et dans l'instant, malgré le détachement énorme qui l'avoit amené depuis Compiegne, il fût arraché à la Garde Nationale qui l'escortoit, et conduit sous le fatal Reverbere.

Là, le désespoir ranima son courage, il se saisit d'un sabre qu'il arracha à un particulier, et il voulut se défendre, mais il eut dans l'instant le poignet abattu ; puis ayant été renversé, il eut la tête *arrachée* et *hachée par lambeaux*. Enfin, la fureur que sa résistance avoit inspirée, fut telle, qu'au même moment son corps ayant été ouvert, un Dragon (1) y fourra sa main, en arracha le cœur encore palpitant, et vint triomphant l'apporter dans la grande Salle, et le présenter au Comité, en se glorifiant de cette atrocité; mais comme on ne lui répondoit que par des signes d'horreur et d'indignation, il sortit bientôt pour aller rejoindre ses camarades avec lesquels, ivre de sa fureur, il parcourut de nouveau toute la ville, traînant le corps nud de l'infortuné, portant sa tête en lambeaux au bout d'une pique, et son cœur au bout d'un coutelas. Loin de se calmer, le délire du peuple sembloit aller en croissant. Une joie barbare changeoit cette scène horrible en un moment de triomphe et de fête ! Une foule considérable suivoit en applaudissant; enfin, arrivés près d'un Café, rue S. Honoré, à côté de celle de Richelieu, leur rage et leur déraison se portèrent à un tel point d'égarement.... je frémis de le redire.... qu'ils osèrent tremper des lambeaux de chair dans leur breuvage, et que leur haine *se porta au point de s'en repaître horriblement*.

(1) On a prétendu que le sieur Bertier avoit été la cause de la mort de ce Dragon.

O

O François, Nation douce et sensible, avez-vous pu vous oublier à ce point! Non, les générations futures ne le croiront jamais. De quels terribles ressentiments il falloit que vous fussiez alors animés! De combien de barbarie il falloit que vous eussiez à vous plaindre, pour que le desir de vous venger ait pu faire ainsi dans un moment, du peuple le plus généreux de la terre, un peuple de bourreaux, dont rien ne pouvoit assouvir la fureur! Au moins que la réflexion vous ramène à votre caractère distinctif; qu'un peu de calme vous rende à la justice, à l'humanité! Vos Députés sont dépositaires de votre confiance et de vos pouvoirs; laissez-les donc prononcer, et respectez vos propres droits en respectant leurs délibérations. Rappellez-vous sans cesse qu'en réfléchissant sur les véritables droits de l'homme, la liberté qui vous est rendue ne consiste pas dans l'exercice arbitraire de votre volonté; que cette *liberté* consiste à « *pouvoir faire ce* » *qui n'est pas défendu par la loi*, *et ce qui ne* » *nuit pas à la liberté et aux droits d'autrui*; » *qu'ainsi*, *libre dans sa personne*, *le Citoyen* » *ne peut être arrêté et détenu que suivant les* » *formes prescrites par la loi*, *et qu'on ne peut* » *lui décerner de peine que celle qui a été fixée* » *par la loi.*

Songez donc que le plus beau, le plus superbe de vos droits dans ce moment, est de reconnoître les premiers principes consti-

tutionnels. Une prison nationale vous offre aujourd'hui un moyen assuré de justice. Conduisez-y les traîtres et tous ceux que vous soupçonnez ; continuez de veiller avec le plus grand soin au grand intérêt national, au salut de la Patrie ; que personne ne soit épargné pour rétablir votre confiance et votre tranquillité. Mais une fois que vous les aurez déposés sous la sauve-garde de l'honneur et de la Nation, attendez avec respect que la loi prononce : ne desirez plus que de les trouver innocents ; songez qu'ils sont vos frères, songez que vous avez toujours attaché une idée de honte et d'infamie au métier cruel et avilissant d'exécuter ceux mêmes que la loi a condamnés. Abjurez donc à jamais ces proscriptions sanglantes et arbitraires. Ne renouvellez plus des scènes d'horreur, qui font frémir la nature et qui outragent l'humanité ! Des complots odieux formés contre vous, ont pu seuls les excuser dans le trouble du premier moment ; mais à présent que vous avez des loix constitutives et la force nécessaire pour les faire respecter, *rien*, non *rien* au monde ne pourroit vous justifier !

Tirons le rideau sur ces scènes affligeantes, sur ces images cruelles et révoltantes, et suivons le récit des faits ; instruisons-nous par eux, et prévenons, s'il se peut, de nouveaux malheurs ! l'union seule et l'harmonie pourront nous en préserver ; mais comment pourront-

elles exister long-tems, lorsqu'il sera question de se partager une nouvelle administration ! c'est ce qui n'est que trop à redouter, et le temps seul nous apprendra si pour la première fois de la vie il est possible de voir mentir l'axiome éternel :

Sic vos non vobis, etc.

Tel fut le désastre de ce moment et le vif regret de M. le Marquis de la Fayette, de n'avoir pas pu, dans cette occasion, avec des troupes aussi considérables, mériter assez leur confiance pour empêcher des exécutions aussi cruelles et aussi révoltantes, que, le lendemain, il écrivit à tous les Districts pour les prier d'agréer sa démission. Mais chacun s'empressa de le conjurer de renoncer à cette résolution affligeante, et le discours que nous allons rapporter en entier, fait par M. Knapen fils, et qui fut prononcé le soir de la part de son District, n'est que l'image des vœux et des regrets qui furent universels.

M.

« A la lecture de votre lettre, toute la » Paroisse et le District de Saint Severin ont » été consternés. Nous vous apportons l'ex- » pression de leur douleur ; elle est l'image » du deuil de nos Concitoyens. Quel sera » donc maintenant, Monsieur, le guide de

» la Garde Citoyenne ? Qui osera occuper
» une place que vous n'aurez pas cru pouvoir
» remplir ? La Paroisse et le District de Saint
» Severin persévèrent dans leur choix ; ils
» s'attachent à vos pas, ils ne s'y attacheront
» pas seuls. Commandez, et vous trouverez
» dans toute la Capitale autant de soldats
» que d'admirateurs.

M. le Marquis de la Fayette avoit néanmoins renouvellé le même jour, à l'Assemblée des Electeurs, l'offre de sa démission ; mais les instances générales avoient été si vives et si pressantes qu'il s'y étoit rendu ; sa proclamation fut renouvellée avec les applaudissements universels, et constatée par le brevet de Commandant général, que l'Assemblée lui expédia à l'instant, et qu'il voulut bien agréer.

JOURNÉES des 27, 28, 29 et 30.

Un si grand orage ne pouvoit manquer de laisser après lui d'épais nuages; une semblable convulsion ne se calme pas tout à coup, et cependant, tout ce que la prudence pouvoit suggérer de précautions amiables et de moyens doux, fut employé pour parer à l'effervescence et prévenir de nouveaux malheurs.

La défiance qui règnoit encore au dehors fut cause que jusques dans les plus petits endroits, tout étoit observé, examiné et appro-

fondi avec soin, par de simples paysans, à la clairvoyance desquels rien n'a pu échapper.

C'est ainsi que des avis particuliers ont indiqué nombre de dépôts d'armes, de munitions et de subsistances, dont la ville a dû s'emparer et profiter, pour se mettre à couvert des dangers qui l'entouroient encore ; car une disette eût été autant et même plus funeste que les dispositions hostiles dont elle avoit été menacée.

C'est par une des suites de cette vigilance étonnante, et l'on peut dire universelle, que M. de Bufenvald ayant oublié le passeport qui lui avoit été donné à Versailles, et s'étant détourné de la grande route, fut arrêté à Villenaux par de simples paysans, qui s'en emparèrent, et députèrent deux de leurs Officiers Municipaux, pour prévenir *les Electeurs* et demander leurs ordres.

A Paris, mille sujets particuliers de crainte et de désordres continuoient d'inquiéter. Sur le plus léger prétexte, à tout moment, le trouble renaissoit, et le peuple renouvelloit ses plaintes et ses proscriptions.

Pendant les nuits, la quantité innombrable de gens sans aveu qui s'étoient trouvés armés dans le moment de la révolution, formoient autour des murs de la ville des patrouilles de

contrebandiers et de brigands, qui favorisoient l'introduction des objets prohibés, et qui infestoient la banlieue. On vint à bout cependant, mais avec bien de la peine, de rétablir aux barrières les droits d'entrée, sans lesquels il eût été impossible de faire le service des rentes et autres paiements indispensables.

Un autre objet très-grave d'inquiétude et de tourment, c'étoit la quantité étonnante d'ouvriers inutiles, que plus inutilement encore l'ancienne Police avoit employés, depuis l'hyver, au bas de Montmartre, et qu'elle avoit continué de nourrir et de payer, encore plus abusivement, même dans le temps où les travaux de la campagne languissoient *faute de bras*. On a compté au bas de Montmartre jusques à douze mille de ces malheureux, parmi lesquels, s'il y avoit des honnêtes gens, il y en avoit aussi de bien suspects ! c'étoit entretenir aux portes de la ville un foyer de rébellion, d'autant plus à redouter que tous ces gens-là étoient pourvus de pioches, marteaux, pinces et autres outils, qui, dans un émeute, pouvoient armer sur le champ une troupe considérable, dont le premier effort eût été certainement très-dangereux.

Une vérité très-singulière, qui a été avancée par un Officier d'artillerie, et dont il a rendu compte au Comité Militaire, c'est que ce travail de Montmartre, réputé inutile quant à l'intérêt

public, pouvoit, par la manière dont il a été fait, avoir eu un but très-conséquent. D'après un examen très scrupuleux, il a été observé que le chemin que l'on pratiquoit, en adoucissant vers le haut de la montagne, étoit fait de façon, que, par une montée insensible, on arrivoit successivement à trois plate-formes formées les unes au-dessus des autres, et sur chacune desquelles, au moyen de cette précaution, il étoit très-facile d'amener et de placer des batteries de canon, qui, de ce lieu dominant sur tout Paris, pouvoient vomir le feu et la mort sur la plus grande partie de la ville, et devenir un des points les plus terribles d'attaque et de destruction. Si c'est pour ce but horrible que les travaux de Montmartre ont été aussi long-temps et aussi chèrement payés, combien ont été coupables ceux qui ont pu faire, de si loin, et avec autant de réflexion, des dispositions aussi cruelles et aussi infernales!

On ne sauroit, à cet égard, donner trop d'éloges au poste de Montmartre, dont le service s'est fait avec une régularité et une activité bien méritantes. On peut en dire autant du poste de Belle-Ville, qui a été de même dans le cas de montrer un zèle, une vigilance dont on ne peut lui savoir trop de gré.

En genéral, les Districts qui veilloient aux barrières, notamment ceux de St. Philippe du

Roule, des Capucins de la Chaussée-d'Antin, de St. Lazare, de St. Antoine, de Vaugirard, ont fait un service très-dur, très-fatiguant, dans lequel ils ont montré le zèle le plus patriotique.

Ce qui m'a le plus étonné, c'est l'harmonie avec laquelle tous ces Districts venoient se combiner à l'Hôtel-de-Ville pour les dispositions nécessaires ; on n'a jamais éprouvé aucune résistance de leur part, ils voloient au devant des ordres qui leur étoient communiqués, et tout se faisoit avec une bonne intelligence, dont on n'a jamais vu d'exemple plus précieux et plus estimable.

Les Districts de l'intérieur fournissoient de même avec le plus grand zèle et la plus grande exactitude tous les détachements nécessaires, et la Police des rues et des marchés a été faite de la manière la plus étonnante et la plus sûre.

D'où provenoit cet accord si précieux, et qui a constamment existé dans les premiers moments ? C'est qu'alors les Districts n'étoient présidés que par ceux que la bonne volonté et le zèle le plus pur avoient, au milieu des dangers, conduits à des postes où ils n'avoient recherché que l'intérêt public et le bien général de la Commune. Mais à peine le péril a-t il disparu, que l'esprit de prétention et l'intérêt particulier ont succédé aux premiers

mobiles de la volonté générale. On ne pouvoit pas renvoyer purement et simplement les bons et utiles coopérateurs qui avoient été éprouvés par l'événement. On s'est rejetté sur le *système d'égalité ;* chacun a voulu être Président, chacun a prétendu le devenir à son tour ; on a divisé la puissance et l'autorité de chaque Comité, en formant des Bureaux particuliers ; on a multiplié les Maîtres pour satisfaire les ambitieux, et, de ce moment, les premiers travailleurs ont été obligés de céder aux nouveaux les douceurs de la besogne, qu'eux seuls avoient disposée et assurée, tant il est vrai que toujours,

sic vos non vobis, etc.

Il en a été de même vis-à-vis des Electeurs. Des hommes qui s'étoient immolés pour la Nation ; des Citoyens qui, à ce dévouement patriotique, avoient joint une conduite dans laquelle ils avoient été assez sages ou assez heureux pour mettre tout à profit, et pour faire constamment le bien, lorsqu'il étoit si difficile d'éviter le mal et de se compromettre ; des Electeurs qui n'avoient été portés là, que par le résultat du vœu général de la Commune, et qui avoient été couronnés par un succès au-dessus de tous les vœux possibles ; de tels hommes, enfin, ne pouvoient être dépossédés que par les moyens perfides que l'adresse seule employe, au défaut de bonnes et valables raisons, en n'osant pas se montrer à découvert, et en prenant encore, pour prétexte, ce même vœu général qui prive

même les maltraités de toute espèce de réclamation. Pour ne pas faire mentir le bon Virgile, il a donc bien fallu ainsi les amener au cruel mais inévitable résultat du

Sic vos non vobis, ect.

Le bureau de l'Hôtel-de-Ville existoit encore. MM. de Buffaut, Rouen, Vergne, Sageret et Veytard, étoient dans le même cas que les Electeurs ; tous quatre infinimens méritants, ayant partagé tous les dangers, et tous difficiles à évincer, mais condamnés également et sans exception, à être réduits au seul plaisir de dire en se retirant,

Sic vos non vobis ect.

Qu'a-t-on fait ? afin de tout détruire à la fois, par un principe uniforme, on suggéra à M. Bailli et à M. de la Fayette de demander eux-mêmes un Député militaire par District, et deux Députés civils, à l'effet de former l'état militaire et une municipalité. Ils y consentirent; les 180 Députés furent nommés ; et, de ce moment, cette nouvelle Assemblée, se prétendant la vraie Commune, ne se contenta pas de l'objet pour lequel elle avoit été appellée, mais s'empara successivement de toute l'administration.

On verra dans le deuxième N°. Comment tous les Bureaux ont été détruits les uns après les autres ; tous les bons et utiles ouvriers

écartés sans même conserver les égards, les plus ordinaires; le Bureau de la Ville annihilé partiellement. Celui des Subsistances si essentiel, et qui, par le travail le plus infatigable avoit repris si heureusement le fil de cette difficile et dangereuse administration, supprimé tout à coup (1) dans le moment le plus inquiétant ;

(1) Une circonstance bien singulière, c'est qu'au moment où le bureau alloit être supprimé et où il fut question de nommer de nouveaux Membres pour le composer, le Président ayant voulu les faire nommer au scrutin, M. Pitra, l'un des plus zélés Citoyens et les plus vrais, se leva et représenta que, dans un moment aussi scabreux, et où cette administration étoit la plus difficile, il pouvoit s'agir *de la tête* de ceux qui s'en chargeroient; qu'en conséquence, il falloit, pour une telle résolution, une volonté libre, un zèle particulier, des talents réels *ad hoc*, et qu'il ne se flattoit pas de les avoir ; pourquoi il requéroit, *que ceux qui prétendoient à cette commission, et qui se sentiroient le courage de répondre du service*, se levassent, *et personne ne se leva ;* en conséquence, l'ancien bureau resta en activité.

Nota. Un pareil résultat avoit eu lieu lors de l'événement arrivé à Provins. Deux Electeurs, qui y avoient été pour assurer des convois de farine y furent arrêtés quelques moments; cette ville voulant se conserver ses moyens de subsistance, déclara qu'elle ne laisseroit plus passer de grains ; enfin le reste du Régiment de Royal Cravates, qui s'y trouvoit, menaçoit de protéger cette résolution. On vint demander secours à l'Assemblée des 120, et il fût arrêté dans l'instant qu'une députation de *six* Membres s'y transporteroit pour réclamer les Electeurs et s'opposer aux entreprises des Cravates : cet arrêté fait, il ne s'agissoit plus que de trouver les *six* Membres, mais un *seul* se présenta ; long-temps, mais en vain, M. Moreau de Saint Mery qui

tous les Electeurs éloignés soigneusement; (2) enfin, et ce à quoi l'on devoit bien s'attendre, M. de la Fayette, privé de toutes les nominations, et M. Bally reduit, comme l'adjudicataire général des fermes, à la signature représentative, et au privilège de la préséance aux Processions et aux Cérémonies publiques, afin qu'ils puissent eux-mêmes être dans le cas de répéter :

Sic vos non vobis Nidificatis aves.

Il existe aussi des corps dont il est impossible de passer sous silence le mérite et l'activité, et qui dans des circonstances aussi épineuses, ont fait un service très - intéressant; ce sont ceux de l'Arc et de l'Arquebuse, des deux Bazoches, enfin celui des Eleves de Médecine

présidoit alors, demandoit-il des honorables Membres; il ne s'en présenta point, et il s'écria alors, dans l'amertume de son cœur! *Il ne faut donc plus arrêter MM. qu'une députation de six personnes se transportera à Provins, mais une députation* de *une* personne. Enfin ce ne fut qu'au bout d'une demi-heure, qu'en accordant une escorte, ou plutôt une armée de 800 personnes pour cette fameuse expédition, il se trouva *deux* Membres qui allèrent à Provins, et qui n'eurent qu'à se présenter; car ils n'y trouvèrent aucune opposition, et les Electeurs même étoient absents.

(2) C'est dans ce moment que l'Administration Générale a perdu deux de ses soutiens les plus précieux, MM. l'Abbé Bertolio et du Veyrier, dont les connoissances et sur-tout l'éloquence et le talent de la persuasion, avoient été si essentiellement utiles dans les moments les plus critiques, par les avis les plus sages et par les démarches qui ont décidé les plus grands événements.

et de Chirurgie (1). C'est principalement par ces différents corps qu'il a été satisfait aux grands détachements demandés, pour les convois à l'extérieur, et pour les expéditions un peu scabreuses.

On ne peut imaginer, enfin, de quelle utilité a été le Guet à cheval, dont le zèle jour et nuit a été remarqué, et dont le service sûr, honnête et tranquille a fait autant d'honneur aux Cavaliers, qu'à ceux qui les commandent. On ne peut douter que leur composition ne soit très-respectée dans le nouveau Réglement.

Le service intérieur de l'Hôtel de Ville, pour tous les détails des ordres à porter et à faire passer de tous les côtés, a été fait par les Gardes ordinaires de la Ville, qui nuit et jour ont été sur pied, et dont le Colonel, M. d'Haï, s'est fait admirer, malgré son grand âge, par sa vigilance continuelle.

Je tiens tous ces détails du Chevalier de Saudray, qui y a été présent constamment jour et nuit. Il n'a cessé de me les répéter avec cette chaleur et ce vif intérêt, qui montroient en lui un esprit de justice bien rare, et qui prouvoient le prix qu'il savoit attacher

(1) Ces derniers avaient adopté à leur tête, le sieur Grozard de Furcy, qui n'a cessé d'être chargé des détachements de confiance, et qui s'en est acquitté de la manière la plus satisfaisante; il a été nommé, dans son District, Capitaine de la Compagnie soldée.

au zèle de chacun pour l'intérêt commun et pour le bien de la chose publique.

Je lui ai entendu dire souvent que son plus grand regret étoit de ne pas savoir le nom de quantité de personnes qui s'étoient distinguées singulièrement par leur zèle et leur incroyable activité; mais qu'il les avoit bien remarquées, et qu'il les reconnoîtroit et feroit hautement reconnoître, s'il en avoit le moyen.

Le 27, M. Necker étoit arrivé à Versailles; cette nouvelle avoit répandu un peu de calme à Paris, et achevoit de ramener dans tous les cœurs l'espoir de la tranquillité.

La joie se fit sentir aussi-tôt dans la Capitale, par-tout on illumina, et la gaieté, cette expression sincère de la satisfaction de l'ame, qui prouve le retour de la confiance, et qui ne peut exister à côté de la crainte, revint enfin, après tant de jours de deuil et de douleur, en effacer un peu la vive impression; ce fut, suivant moi, un des témoignages le moins équivoque, et le plus flatteur des droits précieux et immortels que le Ministre Citoyen s'étoit acquis sur une Nation qui le regardoit en ce moment comme son Libérateur, et qui fonde sur lui des espérances que le temps ne peut manquer de justifier.

Un des premiers sentiments de justice et de reconnoissance qui anima M. Necker, fut celui de venir témoigner sa gratitude à l'As-

semblée des Electeurs, et de la féliciter sur les événements étonnants et sublimes auxquels elle avoit présidé avec tant de prudence, de zèle et de succès. Cette visite, dont elle fut honoré le 30, fut le complément de sa gloire et presque le terme de son existence, comme on va bientôt le voir.

On ne peut bien décrire à quel point fut brillante la réception de M. Necker à Paris; une garde nombreuse de Citoyens avec un corps de cavalerie considérable composoient son escorte; sur son passage, la Garde Nationale formoit une double haie jusqu'à l'Hôtel-de-ville, où sa voiture a presque été portée au milieu des acclamations universelles et de l'applaudissement général des gens de pied ainsi que des Citoyens de tout rang, qui garnissoient toutes les fenêtres. A la descente de son carrosse il fut reçu par la Municipalité, les Officiers militaires, une députation des Electeurs et du Comité des Cent vingt, et de là conduit en la grande Salle, où les applaudissements redoublerent. M. Bailli le complimenta, et M. Necker répondit par le discours le plus touchant et le plus attendrissant, à la fin duquel profitant avec art de la vive sensation qn'il avoit faite sur tous les cœurs, et invitant toute l'Assemblée à la générosité et à la clémence, il demanda presque à genoux la grace de M. de Beuzevald et de tous les proscrits. Ce Ministre mit dans ses instances et dans ses discours, tant d'éloquense et de

charmes, que, les larmes aux yeux, chacun dans l'instant eut à la bouche le mot d'*amnistie générale* ; il fut bientôt répété par tout le Peuple qui étoit assemblé dans la place, et on s'occupa à l'instant de la redaction de l'arrêté du pardon général en faveur des proscrits. Pendant ce temps-là, MM. Moreau de St. Mery et de la Vigne, Présidents des Electeurs, prononcerent chacun un discours, où brillerent à l'ordinaire leurs talents oratoires, et sur-tout cet esprit de prudence, de force, et de dignité qui convenoit si bien à leurs fonctions, ainsi qu'à l'Assemblée dont ils étoient les organes.

M. Necker a été reconduit avec les mêmes honneurs et les mêmes acclamations, et cette journée aussi brillante qu'honorable pour cet homme immortel, fut terminée par une illumination générale.

Immédiatement après son départ, afin de satisfaire à la décision prise en faveur des personnes arrêtées comme coupables, deux électeurs furent chargés d'aller à Villenaux, faire relâcher M. de Beusevald, et de l'escorter jusqu'à la frontière. Ils partirent sur les six heures du soir.

Mais bientôt, dans quelques Districts, il s'éleva une très-forte opposition à l'arrêté pris par les Electeurs pour une *amnistie générale* ; quoique cet arrêté n'eut été que le résultat du vœu porté par M. Necker, et confirmé par l'applaudissement

plaudissement universel et l'acquiefcement d'un Peuple innombrable qui y avoit consenti.

Ce n'est pas la première fois que nous avons remarqué cette contradiction singulière entre l'enthousiasme, sans exemple, qui a porté ce Ministre au comble de la gloire, et le peu de déférence que l'on a pour ses idées et ses avis, même dans les opérations qui tiennent le plus essentiellement à son ministère. Quoiqu'il en soit, sur les dix heures du soir, après les motions les plus orageuses et les plus contradictoires dans les cafés du Palais royal et dans plusieurs Districts, deux députations arrivèrent à la grande Salle, et réclamèrent contre l'arrêté susdit, et notamment contre la liberté donnée à M. de Beusenval. Ces réclamations furent faites avec tant de véhémence et d'autorité, que MM. les Electeurs, forcés d'y obtempérer, vu que les menaces étoient jointes aux représentations, expédièrent sur le champ un Cavalier, avec un contre ordre pour les deux Electeurs qui étoient partis depuis cinq heures. Par ce nouvel ordre, il leur étoit enjoint de ramener cet Officier général, et de le consigner dans un lieu sûr; le Cavalier fit une telle diligence qu'il parvint à rejoindre M. de Beusenval, qui avoit été déjà relâché, et on le conduisit au château de Brie, sous une garde considérable qui y fut sur le champ envoyée.

Le 31, les quatre compagnies des gardes

qui étoient restées à Versailles, en partirent et vinrent rejoindre les drapeaux de la garde Nationale.

Ce fut ce moment qui devint l'époque de la dissolution totale de l'Assemblée des Electeurs ; mais on a vu par les détails successifs et exacts de tous les faits, que c'étoit cette Assemblée qui seule avoit préparé et muri les grands événements auxquels la Nation devra sa restauration ; qu'elle seule avoit établi la plus heureuse et la plus utile correspondance, avec l'Assemblée Nationale ; que c'est en remercîment de sa conduite ferme, adroite, délicate, prudente et presque miraculeuse, que la grande députation de Versailles est venue vers *elle* pour la complimenter au nom de la Nation ; que c'est aux Electeurs que les adresses et les félicitations de toutes les provinces ont été adressées ; que le nom seul d'*Electeur*, y a porté et y porte encore le respect et la vénération ; qu'enfin, c'est vers *eux assemblés*, que le Roi est venu lui-même avec les députés de la Nation, pour les assurer de ses paternelles dispositions, et les engager à tranquilliser son Peuple. Voilà ce qui imprimera à jamais le sceau de la gloire et du triomphe le plus justement mérité à toute cette auguste Assemblée, qui elle-même a rendu ses premiers hommages à MM. Moreau de Saint Mery et de la Vigne qui la présidoient, ainsi qu'à MM. Fauchet, Bertolio, le Grand de

St. René, le Marquis de la Salle, Desissars, Boucher, de Leutre, Tassin; du Veyrier, le Coulteux de la Noraie, le Febvre, Chignard du Mangin, Peyrier, Péignon, le Chevalier de Saudray, Rouen, de Buffaut, Vergne, Sageret et Veytard, qui ont fait particulièrement son honneur, sa sûreté et sa gloire; dans des momens où tous les dangers avoient été cumulés sur leurs têtes! Voilà ce que le temps ne cessera jamais de justifier, malgré les éloges dus aux efforts de ceux qui se partagent aujourd'hui bien tranquillement toutes les douceurs et les avantages de l'administration, à l'abri de tout danger, et sous la sauve-garde d'une Milice dont le nombre et la composition avouée du Monarque; les fera jouir en paix de leurs travaux!

L'intérêt général sembloit exiger que des Citoyens qui avoient montré autant de force; de courage et d'énergie; à qui la Nation doit peut-être aujourd'hui l'existence de l'Assemblée Nationale; qui, enfin, avoient *tous* mérité si essentiellement de la Patrie, fussent au moins conservés, non pas comme les maîtres, (puisqu'ils ne l'ont pas même été, ni voulu l'etre, lorsque, grâce aux risques dont ils étoient environnés, ils n'avoient ni contradicteurs ni concurrents); mais comme les chefs de ceux que l'on auroit jugé à propos de joindre au travail pour en diviser le poids, en éclairer les détails, et en assurer le succès! Mais il a

fallu que, depuis le premier jusqu'au dernier de ceux qui ont veillé à l'intérêt public dans un moment aussi orageux, personne ne conservât d'autre droit que celui de dire avec raison en s'en retournant chez lui :

Sic vos nos vobis, etc.

L'on verra par la suite de cet ouvrage auquel la vérité la plus exacte présidera, ce qui est résulté, pour l'avantage de la Commune, des fréquents changemens dans les différentes parties de l'administration. Ce que j'apperçois évidemment, c'est ; 1°. que le Comité militaire des *soixante*, depuis tant de temps, n'a pas achevé l'organisation de la Milice, et *ne l'achevera pas de sitôt*, tandis que le *Comité des seize*, avoit tout préparé, et j'ose le dire bien mieux disposé (1) *dix jours* après sa création.

2°. Que le service des subsistances a été interrompu à plusieurs reprises dans presque toutes ses opérations, et qu'il étoit impossible que ce fût autrement, lorsqu'il passoit dans tant de mains différentes, et lorsque, chaque fois, les personnes qui se trouvoient chargées du travail de ce bureau le plus important de tous, ne pouvoient pas être au cou-

(1) Il est à présumer que M. le Marquis de la Fayette a eu la main forcée sur quantité d'objets qui sont même contraires aux principes qu'il avoit présentés dans ses premières conférences. Je rendrai compte incessamment de ce double travail.

rant de la besogne. Aussi en est-il résulté que Paris a pensé en être la victime, et qu'il est impossible de calculer ce qu'il en coûtera à l'hôtel-de-ville pour les dépenses extraordinaires de cette partie intéressante.

3°. Que le travail de l'organisation de la Municipalité présente mille inconvénients (1), et souffre en effet mille contradictions. Il restreint la qualité *de Maire de la Ville* à zero, et il se réduit à établir, sans doute par principe de réforme, une administration municipale *économique* de trois cent personnes et plus, qui y joueront leurs rôles, comme les acteurs dans les pièces à tiroir !

4°. Que l'Assemblée des *Cent-vingt*, au moyen de ce qu'elle change tous les quinze jours de Président, et toutes les quinze minutes de composition, par la sortie et la rentrée successive des membres qui la composent et qui y viennent alternativement passer quelques heures, ne fait aucun travail suivi, et ne termine rien. Elle avoit été créée pour former un plan de municipalité, elle a fini par s'emparer de toute l'administration, et par évincer beaucoup trop vîte le corps de ville dont il semble que l'existence étoit au moins respectable, jusques à ce qu'une nouvelle nomination légale et constitutionnelle put avoir lieu.

(1) Je rendrai compte dans mon second N°. de ce plan extraordinaire et des objections qui lui ont été faites.

5°. Que le Bureau de Police, où l'on a revu avec satisfaction MM. l'Abbé Fauchet et du Mangin, est dirigé par des hommes intégres et d'excellents travailleurs (1), mais qu'il prononce sur très-peu d'objets; d'ailleurs, il est, par sa Nature, occupé sans cesse d'une besogne qui doit être presque toujours secrète; cependant je ne sais par quel principe de politique, il a été obligé de reférer de tout à l'assemblée des Cent vingt, et, au moyen de la publicité qui en est résulté pour les objets les plus importants, toutes les précautions sages, et qui demandoient prudence, célérité et discrétion, ont été dans le cas de devenir au moins inutiles.

6°. Enfin, qu'il n'y a que le Bureau des passeports qui ait été *son grand chemin*. Mais comme il a été privé de la signature des Electeurs, qui seules étoient connues et respectées dans les provinces, ils n'ont pu jusqu'à ce jour 31 juillet, préserver les particuliers d'être, pour la plupart, vexés, tourmentés, visités et ramenés scandaleusement à la Ville, ce qui n'a cessé d'établir l'inquisition la plus révoltante dans le moment où certainement le public devoit jouir, plus que jamais, de cette liberté que l'on prétend lui avoir été rendue, et des droits

MM. Pitra, de Vergennes, de Corberon, de Montaleau Fauchet, Dufour, de la Grenée, du Mangin et de Miromenil.

de l'homme qui doivent, enfin, être si soigneusement respectés.

Disons le vrai ; à présent l'Anarchie est complette dans la puissance administrative, et il est temps que cela cesse. Pour obvier à ce grand mal, il faut qu'elle se réduise d'elle-même ; tout le monde ne peut pas diriger et commander, et le nombre de ceux qui commandent doit être le moindre possible. Les Bailliages se sont assemblés et *vingt-quatre millions* de Citoyens, ont nommé douze cent Députés qui décident du sort de l'état, sans en rendre compte perpétuellement à leurs commettants, dont ils ont reçu les pouvoirs suffisants. *Soixante* Districts à Paris, représentent un *million* d'habitants ; ils devoient donc, dans une proportion aussi favorable, être représentés tout au plus par *cent vingt* Députés auxquels il ne falloit pas accorder une demi-confiance, et qui devoient être chargés de consommer le nouveau plan de constitution. C'étoit aux Districts à les choisir avec toute la réflexion convenable ; mais, le choix une fois fait, devoit être permanent ; car il est impossible de soumettre sans cesse chaque objet à l'opinion de la pluralité dans chaque District, et il l'est encore plus que les soixante Districts, s'accordent ensuite (1)

(1) Il y a des Districts qui nomment leurs Députés pour quinze jours, et souvent ils ne les autorisent que pour soutenir *tel sentiment*. Ainsi, ces Députés n'ont d'opinion que *par ordre* bien précis de leurs commettants.

ensemble, même sur les décisions les plus sages et les mieux calculées. Les opinions des hommes sont par leur nature trop sujettes à différer les unes des autres ! Le principe le plus sûr devoit donc être, de donner à ceux qui feroient un travail aussi important, un motif assez puissant pour les déterminer à prendre le soin et les peines nécessaires pour que le bien put s'opérer. Ce ne sont pas des députés qui sont nommés passagerement ; que l'on rappelle du jour au lendemain ; qui ne peuvent pas avoir un avis à eux ; qui, par conséquent ne sont responsables de rien ; enfin, qui ne peuvent avoir aucun mérite à la chose ; ce ne sont pas, dis-je, de tels députés qui feront un aussi grand ouvrage. L'homme, en général, n'est jamais mû que par son intérêt particulier ; mais il y a bien des sortes d'intérêts, et celui de la gloire est sans doute le plus puissant sur le cœur des François. Il falloit donc au moins, que des députés, *une fois nommés*, pussent être assez permanents pour que la gloire particulière de chacun d'eux fut intéressée à faire le bien, et à se livrer totalement à un travail aussi important. Mais on les a privés du prix le plus glorieux de leurs travaux. Ils n'ont été que les *procureurs-fondés* pour les volontés limitées des Districts, qui ont prétendu rester *les maîtres !* et *soixante maîtres*, qui, chacun, en ont intérieurement douze ou quinze mille, dont les résolutions presque arbitraires, ont été appuyées la plupart du temps

de la menace sans replique de la *lanterne*, en vérité c'est beaucoup de maîtres ! il est difficile, ou pour mieux dire impossible, que *le bien* résulte de cette espèce d'organisation.

Concluons, que le premier besoin, le plus urgent de tous, c'est d'abjurer toute prétention, et de *s'entendre* très-promptement. Tout ce qu'on peut espérer de mieux ensuite, c'est, comme nous l'avons déjà dit, que, bientôt, tous les contribuants aux charges de l'état qui sont les sèuls vrais Citoyens, les propriétaires, les pères de famille, les gens établis et qui, par une longue et méritante conduite ont acquis un état et une considération ; tous ceux, enfin, à qui leur place dans la société donne un intérêt réel au maintien de *l'ordre*, de la *sûreté et de la tranquilité publiques*, convoqués par un reglement sage, se reuniront pour former une véritable *Commune*, et pour créer définitivement une administration légale et solide, de laquelle on puisse espérer une suite de travail utile, ainsi que la cessation des malheurs et des dépenses énormes qui, jusqu'à présent, n'ont été que le *triste résultat* de la nouvelle position dans laquelle se trouve la Capitale.

Eh bien ? quand cela aura lieu, beaucoup de *Faiseurs*, *Causeurs*, *Aboyeurs*, *Moteurs*, *Orateurs* et *Prédicateurs* actuels, arrivés les derniers, crieront eux-mêmes à l'injustice, et

diront par-tout bien plus haut que les premiers

Sic vos non vobis fertis aratra, boves!

Nota. *Malgré le soin extrême et la volonté bien constante de l'Editeur, de ne négliger aucun des détails intéressants, il peut lui en être échappé, et il recevra avec reconnoissance tous les avis ou renseignements qui lui seront envoyés, francs de port, à l'adresse de l'Imprimeur.*

Lettre adressée à M. le Rédacteur des Annales Parisiennes.

» Je vous remercie, Monsieur, de la
» confiance avec laquelle vous avez bien
» voulu me communiquer votre manuscrit;
» je l'ai lu avec intérêt et reconnoissance, et
» je me rends bien volontiers à vos ins-
» tances, en certifiant, comme *témoin ocu-*
» *laire*, la vérité de presque *tous les faits*,
» relatifs à l'Hôtel-de-Ville, qui y sont détaillés.
» Quant à ce qui me regarde personnellement,
» comme on a du plaisir à s'avouer *bon citoyen*,
» et que l'on peut sans honte aimer à l'en-
» tendre répéter, malgré tout ce que vous
» avez bien voulu dire d'obligeant sur mon
» compte, je vous prie d'y ajouter le *certificat*
» *national* ci-joint, ainsi que l'état de mes
» services qui y est annexé. J'en serai d'autant
» plus flatté, que personne n'étant exempt des
» atteintes de la calomnie, j'apprends qu'elle
» ne m'a pas plus épargné que bien d'autres,
» mais toujours en se servant de *lettres anony-*
» *mes* et autres moyens bas de cette espèce,
» aussi dignes d'elle que de ses partisans! J'avois
» cru m'être mis à l'abri de ses traits par trente
» années de travail et de sacrifices de toute
» espèce, qui pour avoir été ignorés, n'en sont
» moins constants; mais, comme vous le dites
» fort bien, Monsieur, qui est-ce qui peut se
» flatter, sur-tout dans ce moment, de n'être pas

» un triste exemple de votre malheureuse et
» trop véritable citation,

Sic vos non vobis mellificatis, apes !

» J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,
» Monsieur, votre très-humble et très-obéissant
» serviteur.

Le Chevalier DE SAUDRAY.

P. S. Je vous fournirai volontiers des matériaux pour la suite de votre rédaction; on s'aveugle aisément dans les premiers moments de prestige; mais il est juste que la vérité remette tout à sa place pour le bonheur et l'intérêt publics.

Copie du Certificat National, *délivré à M. le Chevalier de Saudray, par les différents Comités de l'Hôtel de Ville, et par la Municipalité.*

Nous, soussignés, certifions que le Lundi 13 Juillet, dans le moment le plus désastreux, et lorsque les dangers dont la ville étoit environnée, devoient tout faire appréhender, M. le Chevalier de Saudray est venu se dévouer loyalement à la chose publique; et qu'après avoir constaté ses services distingués, depuis trente-deux ans dans le Département des Affaires étrangères, où il avoit été chargé des

commissions les plus honorables; ainsi que, dans le Militaire, où il avoit acquis le grade de *Major*, avec la croix et la qualité *d'Aide Maréchal Général* de Logis de l'armée; il a été, en conséquence, élu par le *Comité permanent*, représentant alors la Commune, et nommé *Commandant Général en second de la Garde Nationale Parisienne*, pourquoi le *brevet* lui en a été *expédié*, signé de MM. les Représentants des *Districts*, et de la *Municipalité*. (1) Nous attestons de plus que ce même jour 14 de Juillet, lorsqu'il venoit d'être mis en possession de ses fonctions, après avoir été proclamé sur le pied du grand escalier de l'Hôtel de Ville, au moment de *l'attaque* de la *Bastille*, ayant voulu aller délivrer *un honnête Citoyen*, que le peuple prenoit pour le *Gouverneur* de ladite *Bastille*, et vouloit immoler, le Chevalier de Saudray a reçu sur la tête un coup de sabre très-grave, nonobstant lequel étant venu à bout de délivrer ledit particulier, qui a été reconnu innocent, il n'a pas abandonné le travail au milieu des spectacles les plus cruels, et des menaces continuelles d'un nombre considérable de personnes qu'il étoit impossible de satisfaire sur tous les objets; qu'il a veillé à tout; qu'il a donné nuit et jour les ordres nécessaires, s'étant trouvé chargé de la plus grande partie du détail.

(1) Cette nomination, et le réglement sur lequel elle étoit appuyée, ont été confirmés le soir à l'Assemblée Générale des représentants de la Commune.

Qu'indépendamment de ces soins et de cette vigilance, il a rempli avec honneur différentes commissions qui lui ont été données particulièrement ; qu'enfin son zèle étant universellement reconnu, il a été nommé 1°. *Vice-Président* du premier *Comité Militaire* des *seize*. 2°. Adjoint du second Comité Militaire des *soixante Députés* des Districts. 3°. Rédacteur du travail du *Bureau Central*, pour l'organisation générale de la *Garde Nationale*, et qu'il a fourni à ce Bureau les matériaux les plus intéressants.

De tous lesquels faits, ayant pleine et entière connoissance, nous ne pouvons pas présumer que de pareils services qui ont été acceptés dans le moment pressant du danger, puissent être oubliés, ou perdre de leur mérite après que le danger est passé. Nous devons donc penser que les Districts auxquels le Chevalier de Saudray a la juste confiance de s'abandonner aujourd'hui, en leur *soumettant* de nouveau *tous ses droits*, voudront bien prendre en considération les faits ci-dessus, et sur-tout un dévouement, auquel on n'a pu donner d'autre motif que le zèle le plus pur et le plus patriotique ; en foi de quoi nous avons délivré le présent certificat, à Paris, ce 7 Août 1789.

Signés, *du Mangin, Président* ; le Comte de Miromenil ; Bourrée de Corberon ; Fauchet ; Rouen ; Lagrennée ; Dufour, (*Membres du Comité de Police*).

Buffaut; Rouen; Vergne; Sageret et Veytard, (*composant la Municipalité*).

Désissarts; de Montaleau; Legrand de St. René; Tassin; de l'Eutre, (*Membres du Comité des Subsistances*).

Moreau de S. Mery, *Président de l'Assemblée des cent vingt.*

Nota. Il est absolument faux que le Chevalier de Saudray ait donné sa démission, au contraire, il a imprimé et fait *afficher* qu'il ne la *donnoit pas ;* mais qu'exempt de toute prétention à aucun titre, il se contenteroit de tout ce qui pourroit le mettre encore à portée d'être utile.

Etat des services du Chevalier de Saudray.

Années	
1759 à 60 / 61 à 62	Il fait quatre campagnes en Allemagne avec le brevet de Lieutenant.
63 à 68	Il est chargé d'une commission Militaire en Russie et en Turquie, et, à son retour, il a le brevet de Capitaine.
68	Il est chargé du travail des limites de la France depuis Dunkerque jusqu'au Rhin.
69 à 74	Il est nommé Résident du Roi à la Cour de Berlin, où il reste quatre années.
74	Il est chargé de monter le Bureau Géographique des Affaires Etrangères à Versailles.
75	Il est employé dix-huit mois à l'Ambassade de France à Londres.

1776 à 77 Il fait sept autres voyages en Angleterre.

78 à 84 Il rapporte de Londres un Moulin méchanique, qui, d'après l'approbation de l'Académie, lui a été acheté par le Roi, et dont le prix a été converti en une pension de deux mille livres sur la Caisse du Commerce.

85 Son service pour *la croix* a été réglé par M. le Maréchal de Segur.

86 à 87 Il est employé près du Ministre à Versailles, et attaché à l'État Major de l'Armée.

Nota. *Il est de plusieurs Académies et Sociétés Littéraires.*

Chez KNAPEN & Fils, Imprim. de la Cour des Aides, au bas du Pont Saint Michel, 1789.

